Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq188soci

18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01857 7665

GENEALOGY
944
B873ZY,
1869
AUG

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

N° 8. 15 Août 1869

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENEVE.** — **Cherbuliez.**
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

Etudes historiques

La Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot (2e partie), par M. le pasteur Puyroche. 353

Documents inédits et originaux.

Journal des galères. Extrait de lettres écrites par les fidèles confesseurs de Marseille (1696-1708). Suite. 368

Sermon de Pierre de Salve de Bruneton, dit Valsec, pasteur du désert. Communiqué par M. Douen. 377

Mélanges.

Notes sur Isaac Casaubon, par M. Gustave Masson 388

Séances du Comité.

Procès-verbaux. 398

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin *doit être directement adressé à* M. Jules Bonnet, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal,* 5, *à Courbevoie (Seine).*

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, recueillie et publiée par A.-L. Herminjard. Tome II (1527 à 1532). Grand in-8. Prix : 10 fr.

HISTOIRE DE LA SUÈDE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON DE WASA, par A. de Flaux. In-8. Librairie Reinwald. Prix : 7 fr. 50.

CHRONIQUES DE GENÈVE, par François Bonivard, prieur de Saint-Victor. Publiées par Gustave Revilliod. Deux beaux vol. in-8. Genève, imprimerie de Jules Fick.

DE L'ÉTAT CIVIL DES RÉFORMÉS DE FRANCE, par L. Anquez. In-8. Librairies Grassart et Ch. Meyrueis. Prix : 4 fr.

MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY après la Saint-Barthélemy, par le comte Jules Delaborde. Grand in-8. Prix : 1 fr. 50 c.

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES, ou l'Education d'un gentilhomme protestant au XVIe siècle, par M.-J. Gaufrès. Grand in-8. Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin, par J.-H. Merle d'Aubigné. — Tome V : Angleterre, Genève, Ferrare. In-8. Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES CAMISARDS, par M. Eugène Bonnemère, auteur de l'*Histoire des Paysans*, de *La France sous Louis XIV*, de *La Vendée en* 1793, etc. In-12. Prix : 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale. 2 vol. in-8, avec cartes et portraits. 15 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA SAINT-BARTHÉLEMY A LYON

ET LE GOUVERNEUR MANDELOT (1)

Enfin le jour parut. C'était un dimanche (31 août), huit jours après le massacre de Paris. Ce jour consacré à Dieu, le saint jour de la prière, allait être à Lyon, comme il l'avait été à Paris, le grand jour du massacre, celui des *Vêpres lyonnaises* (2). Ravot nous donne l'explication du triste honneur qu'eut le dimanche, d'éclairer à deux reprises de telles iniquités. « Il advient, dit-il (dans sa lettre du 3 septembre), que ces jours de fête, le peuple est plus délibéré pour n'être en maison ni en boutique et il prend occasion de s'assembler. » Ce jour-là en effet, « dès huit heures du matin, ajoute-t-il, le peuple a commencé de murmurer et d'aller en

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juillet, p. 305.

(2) « L'exécution qui fut faite à Paris contre les protestants, le dimanche, jour de la Saint-Barthélemy, 24e jour d'aout, fut appelée les *Matinées parisiennes*, parce qu'elle commença à Paris au point du jour, et fut suivie par les *Vêpres lyonnaises*, faites le dimanche suivant, 31 août, à l'heure des vêpres. » Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, ch. LXI.

troupes par la ville; » mais il ne s'en tint pas à de simples promenades en armes. Echauffées par leurs tristes exploits de la nuit, les bandes meurtrières continuent leur œuvre. Seulement les assassinats de maison en maison ne suffisent plus à leur rage croissante; il leur faut des exécutions plus expéditives.

Vers huit heures du matin, ils se rendent à l'un des couvents où une partie des protestants arrêtés la veille a été enfermée, au couvent des Cordeliers. Nul obstacle à leurs projets : ils se précipitent comme des bêtes altérées de sang sur leurs victimes désarmées. Plusieurs demandent pour toute grâce qu'il leur soit permis de prier Dieu avant de mourir. En même temps ils se mettent à genoux, et tendent leurs mains vers le ciel. Mais cette pieuse requête n'excite chez les bourreaux que blasphèmes et redoublement de cruauté; l'attitude de la prière ne fait qu'exalter leur fureur. Ils frappent de leurs dagues par derrière ceux qui sont ainsi prosternés; ils tranchent à coups d'épée ces mains qui se lèvent vers Dieu; ils mutilent ces visages qui se tournent vers le ciel. « Puis en se moquant d'eux, est-il dit, ils les charpentaient prenant plaisir à les voir languir... Quelques-uns qui étaient attachés de rang à une corde comme des forçats, furent arquebusés tous ensemble. » (*Discours du Massacre.*) Et comme si ce n'était pas assez, on traîne dehors et l'on jette au Rhône cette chaîne humaine encore toute palpitante.

Puis, après l'orgie du sang, l'orgie de la chair. Ces forcenés s'attablent sur la place qui se trouve devant le couvent des Cordeliers, dans lequel expirent leurs victimes; ils se livrent à d'abondantes libations, et là « en signe de joie pour avoir bien fait, il fut fait une grande escoppeterie. » (*Discours du Massacre.*) Dans les bas-fonds du cœur humain toutes les perversités se tiennent. Le cruel se lie à l'immonde; on l'a vu, hélas! en d'autres temps plus rapprochés de nous! Ainsi gorgés de vin et de sang, plus furieux que jamais, ces assassins se répandent de tous côtés par la ville, et « de cette heure-là,

nous est-il dit, il n'y eut que meurtres et saccagements par toute la cité, avec une telle licence enragée qu'il semblait que les enfers fussent ouverts et que les diables fussent sortis, bruyants et courant çà et là parmi les rues. » (*Discours du Massacre.*)

C'est ce peuple ainsi déchaîné que Mandelot cherche encore, comme il le dit lui-même, dans sa lettre du même jour, « à contenir par les remontrances et les raisons qu'il peut lui persuader. » En effet, à ce moment critique, « il fait faire à son de trompe commandement à chacun de se retirer dans sa maison, se contenir en paix, déposer les armes, sinon à ceux auxquels est permis de les porter pour le service du Roi, et de n'aller en troupes ni faire assemblée. » (*Ravot.*)

Cette prétention d'arrêter un tel tumulte par quelques ordonnances de police, a quelque chose de si étrange qu'on est tenté de se demander si Mandelot était de bonne foi. La plupart des historiens ont refusé de le croire, et n'ont vu dans l'attitude du gouverneur qu'une infâme comédie pour cacher sa complicité dans les crimes qui se commettaient. Ce n'est pas là notre sentiment. Nous avons en effet pour apprécier la conduite de Mandelot, une pièce qui a manqué à nos prédécesseurs, pièce peu connue, encore inédite, qui nous paraît capitale dans le procès. C'est la lettre de Mandelot, écrite et adressée au roi dans la matinée même du jour où nous sommes, et quelques heures seulement avant les massacres de l'après-midi. Cette pièce doit être ici reproduite en entier, quoique nous en ayons déjà cité quelques fragments :

Sire, mercredi dernier au matin je reçus la lettre de Votre Majesté du 22e de la blessure de Monsieur l'Amiral, suivant laquelle et ce que deux courriers passans m'auroient rapporté et certifié du succès depuis intervenu, je n'aurois failli d'aviser promptement pour la sureté de cette ville, à votre volonté et intention, faire en sorte que tous ceux de la nouvelle religion ont été mis et retirés en lieu que je m'en puisse assurer. A quoi j'aurois encore été mu davantage à l'arrivée du sieur du Pérat avant hier, avec les lettres de Votre

Majesté du 24e, suivant lesquelles je n'aurois failli incontinent faire entendre aux seigneurs et aucuns de la noblesse sur ce gouvernement, m'envoyer ici quelque force qu'ils pourroient faire de leurs amis que j'attends arriver d'heure à autre, *faisant cependant contenir ce peuple par toutes les remontrances et raisons que je puis leur persuader de ne s'émouvoir à aucune sédition ni tumulte, comme je m'aperçois qu'il y en peut avoir quelque danger auquel toutes fois j'espère prévenir*. Osant bien néanmoins assurer Votre dite Majesté de la sureté et conservation de cette ville en son obeissance, et que aussi ai-je fait saisir et mettre sous votre main, tous les biens trouvés ès maisons desdits de la Religion, dont je n'ai voulu faillir donner ce mot d'avis à Votre Majesté laquelle j'avertirai de tout plus particulièrement par un courrier exprès, pour sur le tout entendre son bon plaisir, volonté et intention que je ne fauldrai d'ensuivre jusques au dernier soupir de ma vie.

Sire, je supplie le Créateur donner à Votre Majesté, en parfaite santé et toute prospérité, très-longue et très-heureuse vie.

De Lyon, ce dernier d'août 1572.

Votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur.

François de Mandelot (1).

Ainsi donc, dans la matinée du dimanche, le gouverneur croit encore pouvoir demeurer maître de la situation dont il ne se dissimule pas d'ailleurs la gravité. Laisser faire ce qu'il ne peut empêcher, telle est sa tactique, en attendant les renforts annoncés d'heure en heure, qui lui donneront la haute main dans la direction des événements, n'est-ce pas ce qui ressort de la lettre qui nous livre bien le fond de sa pensée? Une raison fort simple le prouve. Pour peu en effet que Mandelot eût prévu le carnage de l'après-midi (et comment ne l'aurait-il pas prévu s'il en eût été complice, comme quelques-uns le prétendent?) il aurait tenu au roi un autre langage. A coup sûr il ne se serait point exposé à recevoir un si sanglant démenti des faits qui allaient se passer seulement quelques

(1) Bibliothèque de la ville de Lyon. Papiers Coste.

heures après le départ de la lettre où il se flattait de pouvoir empêcher toute sédition et tout tumulte.

Eh bien ! en se plaçant à ce point de vue, les ordonnances dont nous parlons ne s'expliquent-elles pas, sans qu'il soit besoin de recourir à la supposition d'une odieuse comédie de la part de Mandelot? Il se peut qu'il ait lui-même prévu que ses défenses seront pour le moment impuissantes. Mais elles seront du moins une protestation contre les excès commis sous ses yeux et contre sa volonté. Qui sait même (car il ne faut prêter aux hommes que les sentiments conformes à leur caractère), si ces ordonnances ne sont pas une précaution pour dégager sa responsabilité des attentats qui dépassent les instructions royales et qu'il ne peut empêcher !

Frêle barrière en effet que de telles défenses contre le torrent débordé ! l'agitation, les meurtres et le pillage continuent. Seulement ils vont revêtir un nouveau caractère qui ajoutera encore à leur gravité.

L'historien allemand Ranke a fait remarquer que ce qu'il y eut de plus horrible dans les massacres de la Saint-Barthélemy, ce ne fut pas la furie, ce fut au contraire la méthode qu'on y apporta. M. Ath. Coquerel fils constate la justesse de cette observation par ce qui se passa dans la capitale. « On s'y divisa le travail, dit-il, on procéda avec ordre, avec suite (1). » Le même fait va se reproduire à Lyon à l'heure décisive. Jusque-là les horreurs commises ne l'avaient été que par des gens sans aveu, semblant obéir plutôt à leurs instincts sanguinaires qu'à un mot d'ordre reçu. S'ils avaient été dirigés, ils ne l'avaient été qu'en secret et indirectement.

A partir de l'heure à laquelle nous sommes arrivés, les meneurs cachés de la bourgeoisie ne craignent plus de se montrer. A leur tour ils se mettent en avant; ils veulent eux aussi prendre part à la tuerie et tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens.

(1) *Précis de l'Histoire de l'Eglise Réformée de Paris*, 1re partie.

Quel motif pourrait en effet les retenir encore? Pas l'ombre d'une résistance ni d'une répression n'a été opposée aux violences commises. La population s'est montrée favorable aux exécuteurs. Le consulat sympathise avec eux, secrètement du moins. Le gouverneur, dont l'attitude réservée les avait un moment arrêtés, semble entrer à son tour dans la voie des rigueurs. D'ailleurs il n'y a plus de doute à avoir sur les événements accomplis à Paris et sur les intentions du roi. Aussi leur audace n'a plus de bornes. L'incarcération des protestants, la confiscation de leurs biens, des massacres isolés ne suffisent plus à leur soif de vengeance. Il leur faut une extermination en masse de tous les hérétiques. Seulement ces bourgeois fanatiques apporteront à l'exécution de leurs projets l'esprit de leur caste, quelque chose de méthodique et de légal. Ce sont eux qui vont donner à tant de crimes une direction régulière et les formes dérisoires de la justice.

A la tête de ces meneurs se trouve toujours ce membre du consulat dont nous avons déjà parlé, André Mornieu. Mais à ses côtés figurent d'autres personnages également considérables dans la ville et dans le parti. On en cite deux entre autres : Guillaume Roville, également membre du consulat, et Poculo, qui le fut quelques années après. C'étaient de ces hommes audacieux qui à l'heure des révolutions s'élancent au premier rang et s'arrogent l'autorité, certains de ne pas être désavoués par leurs amis plus timides ou plus prudents.

André Mornieu et ses acolytes commencent par s'instituer d'eux-mêmes juges de leurs concitoyens réformés. Vers dix heures ils se rendent, accompagnés d'un commis au greffe criminel, du lieutenant du prévôt des maréchaux et de quelques archers, à la prison de l'archevêché, puis à la prison ordinaire (celle de Roanne), et dans ces divers lieux ce tribunal sans nom fait appeler devant lui successivement tous les protestants qui y sont enfermés. On leur demande s'ils veulent abjurer la religion et aller à la messe. Ceux qui y consentent et qui promettent de ne plus jamais assister aux prêches ni

autres exercices de la religion, sont mis à part. Plus tard on les conduisit au couvent des Célestins, d'où ils furent peu de jours après relâchés, les uns, après avoir payé rançon, les autres, « par divers accidents, comme il plut au gouverneur de disposer de leurs vies et biens. »

Mais le nombre de ceux qui rachetèrent ainsi leur vie par une lâche apostasie fut peu considérable : trente à l'archevêché, et une vingtaine à Roanne. Tous les autres refusèrent, sans se faire illusion sur le sort qui leur était réservé. Leur mort en effet était décidée. Mais il fallait trouver des exécuteurs pour des centaines de victimes, et ce fut là une difficulté sur laquelle n'avaient pas compté les membres du tribunal improvisé. Le bourreau en effet et ses agents, sommés d'exécuter la sentence, se récusèrent. Ils réclamaient, pour agir, un ordre régulier. Les soldats de la garnison, sollicités à leur tour, refusèrent également, ne pouvant, dirent-ils, égorger ceux qui n'étaient coupables ni de sédition, ni d'aucun autre crime. Il fallut donc en revenir à ces gens sans aveu qui avaient déjà commencé l'œuvre, mais que par un dernier reste de pudeur ou de prudence, on s'était abstenu d'associer à un acte qu'on voulait représenter comme émanant de la justice régulière. Mornieu donc les rassemble, il leur donne ses instructions ; puis à l'heure propice, vers trois heures, ils partent pour la tuerie.

A la tête de cette bande de sicaires, était un nommé Leclou, capitaine des arquebusiers de la ville. Dans ses rangs, il y a des gens de toute condition et de toute origine, des soldats, des artisans, des bouchers surtout, des étrangers et des habitants de la ville, « la plupart armés de grands coutelas et de cimeterres » (épées longues). Ils se dirigent d'abord vers la prison de l'archevêché. Il y a là trois cent soixante-trois protestants à égorger !

On s'empare sans peine des clefs de la prison, et Leclou entre le premier dans la grande cour de la maison épiscopale, où se trouvent réunis les prisonniers. « Il faut mourir, » leur crie-t-il brusquement ; puis se retournant vers sa troupe,

« Sus, sus, dedans, en besogne, leur dit-il, comme pour les exciter à la curée. Après quoi, il monte sur une galerie pour avoir de là le plaisir d'un tel spectacle. » Quel spectacle en effet! Le cœur en frémit. « Les bourreaux, dit notre chroniqueur, commencèrent à s'acharner de telle rage et barbarie contre ces pauvres prisonniers sur lesquels ils charpentèrent de telle façon qu'en peu d'heures tout fut taillé en pièces sans qu'un seul en soit réchappé. Presque tous furent meurtris (frappés à mort) étant à genoux et priant Dieu, hormis quelques jeunes gens de bonne maison qui firent quelque résistance, et quelques capitaines qui empoignèrent les épées nues dont, avant de recevoir la mort, ils eurent tous les doigts de la main coupés. »

Là se passèrent des scènes dignes du martyrologe des premiers siècles. Parmi les protestants prisonniers à l'archevêché, se trouvait un père avec ses deux fils; il se nommait François du Couleur, dit le Bossu. Dès qu'il eut entendu les terribles paroles de Leclou et qu'il eut vu les égorgeurs se précipiter sur ceux qui étaient le plus à leur portée, ce père admirable n'a plus qu'une pensée, c'est de préparer ses fils à bien mourir. Il les encourage par de pieuses exhortations. « Si nous souffrons avec Christ, leur dit-il, nous régnerons avec lui; que les glaives dégaînés ne vous effrayent pas, mes enfants; ils nous dressent un pont pour passer heureusement de cette vie misérable à une béatitude et à une immortalité glorieuses. C'est assez vécu et langui entre les méchants. Allons vivre avec notre Dieu, allons courageusement après cette grande compagnie qui va devant. » Mais déjà leur tour arrive; les bourreaux vont les saisir. Alors François du Couleur embrasse ses deux fils, et « comme si le père eût voulu servir de bouclier à ses enfants, dit notre historien, et que les enfants eussent voulu parer les coups qui furent donnés à leur père, tous les trois demeurèrent enlacés; » les massacreurs frappent ce groupe vivant, et il tombe sans se disjoindre. Plus tard on montrait sur le sol les trois cadavres encore étroitement em-

brassés, touchante image de piété et d'amour qui n'avait pu désarmer les bourreaux !

Le carnage ne cessa que quand il n'y eut plus de victimes à immoler. Mais ce n'était encore là qu'une partie de ceux dont on avait juré la mort. Après les captifs de l'archevêché, restaient ceux de la prison de Roanne. Leclou y conduit sa bande qui n'est pas lasse de frapper. Tout était préparé d'avance pour l'exécution. Comme l'intérieur de la prison était peu commode pour le massacre prémédité, on avait décidé qu'il aurait lieu sur la place située entre cet édifice et la Saône; et, sans doute pour empêcher toute évasion des prisonniers, quelques notables s'étaient saisis des avenues (ou issues) et avaient fait retirer tous les bateaux qui se trouvaient à cet endroit de la rivière.

Mais ici encore au moment où les gens de Leclou vont poursuivre leur œuvre, arrive Mandelot, et, par sa présence comme par ses paroles, il empêche ce nouveau désastre. Une question se présente à tous les esprits. Jusqu'à ce moment où avait donc été le gouverneur? Que faisait-il pendant que se consommaient les massacres de l'archevêché?

Quelques heures avant que Leclou et sa bande se fussent dirigés vers les prisons de Mgr de Lyon, Mandelot était allé, accompagné du sieur de La Mante, commandant de la citadelle et d'une partie de sa garde, au faubourg de la Guillotière, « où il avait vu paroître le danger de quelque remuement, » raconte-t-il lui-même (lettre à Charles IX du 2 septembre). Le bruit en effet s'était tout à coup répandu dans la ville qu'on avait arrêté quatre ministres et qu'on allait les pendre à la Guillotière devant la porte même du temple où se faisait précédemment leur exercice. A cette nouvelle qui était complétement fausse, le peuple, toujours avide d'émotions et de spectacles, s'était porté en foule de ce côté. Pour empêcher « un remuement, » le gouverneur s'y était rendu de ce côté. C'est au retour de cette tournée qu'il avait appris ce qui venait de se passer à l'archevêché, et ce que l'on s'apprêtait à faire à Roanne. Il se

rend en toute hâte au premier endroit « pour savoir la vérité. » Là il ne trouve plus que « ces pauvres corps morts amoncelés » et une foule de peuple qui était accourue pour se repaître de ce hideux spectacle. Mandelot s'en montre, dit-il, « fort marri » et de son épée il chasse toute cette populace si cruellement curieuse.

De là il se transporte à la prison de Roanne; à son approche les massacreurs de Mornieu et de Leclou abandonnent leurs victimes et se dispersent « tout soudain (1). » De tout ce qui s'est passé Mandelot témoigne une grande indignation, indignation sincère ou affectée, on n'ose dire. En tout cas, il agit comme s'il désapprouvait et condamnait toutes les violences commises. Il ordonne aux officiers de justice d'instruire sur les faits accomplis et d'informer contre leurs auteurs : procès-verbal est dressé, une enquête est ouverte pour découvrir les coupables. Une ordonnance est publiée promettant une récompense à qui dénoncerait ceux qui ont pris part à ces exécutions (2). Mais Ravot lui-même convient qu'aucun des auteurs « ne put être appréhendé. » Leur audace même était si peu abattue que non-seulement on les vit pendant le reste de la journée se promener par la ville, leurs pourpoints ensanglantés

(1) « Et m'y étant allé, aussitôt je n'y aurois plus trouvé aucun de ceux qui se seroient mus à ce fait, s'étant écartés tout soudain. » Lettre de Mandelot au roi.

(2) La conduite de Mandelot en cette circonstance a été très-diversement appréciée. A l'entendre, dans sa lettre du 2 septembre à Charles IX, à entendre aussi le secrétaire de la ville, dans son rapport aux députés en cour, tout s'est fait à son insu et contre sa volonté. Son absence au moment de l'envahissement de l'archevêché a été purement accidentelle, et toutes les mesures prises après coup étaient sincères et sérieuses. Mais la plupart des historiens, à commencer par les contemporains (l'auteur du *Discours sur le Massacre*, De Thou, etc.; et de nos jours, De Félice, Soldan, etc.), ont été moins indulgents. Notre témoin oculaire déjà l'accuse d'avoir agi de connivence avec les massacreurs, de s'être éloigné à dessein, de n'avoir que pour la forme ordonné cette enquête, et à l'appui, il cite ce fait significatif en effet, que les auteurs de ces tueries ne furent ni arrêtés, ni inquiétés, quoiqu'ils n'eussent point cessé de se montrer et de se vanter de ce qu'ils avaient fait. Cette appréciation de la conduite de Mandelot a été généralement adoptée, et l'on est allé jusqu'à dire qu'il avait lui-même ordonné et préparé ces sanglantes exécutions; mais qu'ensuite il avait jugé plus prudent de ne pas en assumer la responsabilité. Pour nous, en quelque petite estime que nous ayons le caractère de ce personnage, nous ne pouvons, après l'étude sérieuse des faits, et l'examen impartial de toutes les pièces du procès, porter sur lui un jugement aussi sévère. Nous ne croyons pas qu'il ait été le promoteur, ni même le complice de toutes les horreurs commises dans l'après-midi du 31 août. Nous fixerons plus loin la part qui lui revient dans cette affreuse catastrophe.

et se vantant à haute voix de leurs horribles exploits, mais que le soir venu, ils ne craignirent pas de reprendre leurs exécutions un moment interrompues.

Ils reviennent en effet, au commencement de la nuit, à la prison de Roanne. Là on appelle entre les deux portes les protestants qui s'y trouvent et dont on leur avait donné les noms. On demande encore une fois à ces infortunés s'ils ne veulent point abjurer, et tous ceux qui refusent, sont brutalement saisis. Puis, « par un raffinement de cruauté, raconte l'historien de Thou, les égorgeurs les garrottent, leur mettent une corde au cou, et les traînant à la rivière, les y lancent encore vivants. » Parmi ces nouvelles victimes on cite un second pasteur, M. N. Dives, ministre de l'Eglise de Châlons, qui s'était trouvé par hasard à Lyon, dans ces jours néfastes. « Toute la nuit encore, ajoute un auteur du temps (*Sommaire* et *vrai Discours du Massacre*) on ne cessa d'enfoncer les portes, d'enlever les marchandises et chercher partout ceux qui s'étaient cachés, et, étant découverts, après avoir payé rançon, ils étaient meurtris et la plupart traînés à la rivière. »

Le lendemain, lundi, premier jour de septembre, le calme commença à se rétablir. Il n'y eut pas de nouveaux meurtres. Mais on s'occupa à faire disparaître les restes de ceux de la veille. Les cadavres amoncelés dans la cour de l'archevêché, ceux qui se trouvaient en quelques rues de la ville, ceux qui, jetés à l'eau, n'avaient pas encore été emportés par le courant, furent placés sur de grands bateaux et transportés sur la rive gauche de la Saône, en un vaste emplacement dépendant du couvent d'Ainay. Là, ils furent étendus sur l'herbe « comme en une voirie. » On avait sans doute l'intention de les ensevelir dans une fosse commune creusée dans le cimetière des moines de cette abbaye. Mais ces religieux, considérant ce dernier asile donné à de pauvres hérétiques, comme une souillure pour leurs terres, s'opposèrent à l'accomplissement de cette mesure. Et comme on leur demandait sans doute ce qu'il fallait en faire, « ils donnèrent quelque signe pour les jeter à l'eau. »

La foule accourue à ce nouveau spectacle se chargea de cette exécution. Des femmes même, paraît-il, s'en mêlèrent. (Gonon, p. 193.) On saisit ces corps déjà si défigurés que quelques-uns n'avaient plus rien d'humain; on les traîne à la rivière. L'insulte se mêle à la brutalité, et là encore éclatent des scènes hideuses que nous voudrions ne pas croire vraies, mais qu'en tout cas notre plume se refuse à décrire.

Le Rhône, durant plusieurs jours, charria ces cadavres mutilés, décomposés. Les riverains, à Vienne, à Valence, à Tournon jusqu'à Arles, n'osèrent pendant un certain temps boire de l'eau du fleuve, et conservèrent un long souvenir des convois lugubres portant au loin la nouvelle et la preuve des atrocités commises dans notre ville.

Comme pour Paris, comme pour la France entière, on n'est point d'accord sur le nombre des protestants massacrés à Lyon pendant ces néfastes journées. L'évaluation oscille entre des chiffres très-éloignés. L'auteur du *Discours sur le Massacre* prétend qu'il y eut à Lyon de quinze à dix-huit cents victimes (1). Ce chiffre a été accepté par plusieurs historiens, et récemment encore par le plus compétent en ce récit, M. Soldan. Par contre, le secrétaire Ravot et le gouverneur Mandelot ont cherché à le réduire, jusqu'à le rendre presque insignifiant; mais ce qui prouve leur embarras, c'est qu'ils n'osent énoncer aucun chiffre précis, tellement toute évaluation, si atténuée qu'elle fût, serait encore accablante pour eux.

Dans des lettres particulières, on n'est pas tenu à la même réserve, et dans la liberté de ces communications intimes, la partialité n'est pas aussi à craindre contre l'exactitude des faits. Aussi, c'est dans des pièces de ce genre que nous croyons trouver les indications les plus certaines sur ce point si controversé.

La correspondance consulaire possède plusieurs lettres

(1) Paulin Lumina dit quatre mille.

adressées au sieur de Masso, à Paris, ou à son entourage, par quelques-uns de ses amis où de ses parents. La vérité est prise sur le fait. Elle y respire. On se sent en quelque sorte transporté au moment de la catastrophe.

C'est une lettre de Jean de Masso, receveur général à Lyon, frère du député en cour, à qui il écrit, le 1er septembre :

« Monsieur et frère, nous reçûmes vos lettres du 25e du passé, discourant de ce qui s'étoit passé à Paris; mais il y en avoit une infinité de lettres en cette ville auparavant. Hier, jour de dimanche, entre trois et quatre heures de l'après-midi, quelques-uns du peuple entrèrent dans les prisons de M. de Lyon, et là, occirent de sept à huit vingt huguenots, et fut fait sans bruit ni émeute. Il n'y avoit entre lesdits prisonniers de marque que les deux frères Vassan, Jacques d'Orlin, à ce qu'on m'a dit, et l'un des Grabotz. Les deux frères Darut avoient été tués dès vendredi dernier. Toujours s'en est dépêché (a été tué) quelqu'un qui n'est venu à notice (1). »

Voici maintenant une partie curieuse de la lettre d'un sieur Talaize à M. Prayerd, demeurant avec M. Masso de la Garde, à Paris. Celle-ci est datée du 2e de septembre :

« L'on a pris tous les huguenots, et dimanche dernier, durant vêpres, il y en eut *deux cent soixante et trois* qui furent tués tous ensemble dans la maison de Monsieur de Lyon, plusieurs autres tués tant ès (aux) autres prisons que par les rues. Les autres jetés à la rivière, les autres la tête coupée, et les ministres pendus. Si bien que l'on fait compte qu'il en a été tant tué que jeté à la rivière, près de *sept cents*. Leurs maisons dévastées, et quant à des autres qui se retournent (se font catholiques), l'on les met dehors les prisons, en baillant bon répondant, et les portes de la ville bien gardées. Autre chose ne sais que vous mander des nouvelles de deçà. Vous nous manderez de celles de delà (2). »

(1) *Correspondance consulaire*. XVIe siècle. AA. vol. 19, f° 19.
(2) *Id*. AA. vol. 31, f° 85.

Citons encore une autre lettre. Celle-ci, du 3 septembre, est de Coste, beau-frère de M. de Masso de la Garde :

« Monsieur mon frère. Le 24 du passé, vous ai écrit. Depuis, nous avons eu de terribles massacres de deçà, car, par une après-dînée, qui fut le 1er du mois (1), l'on a assassiné, en la maison de M. de Lyon, deux cent soixante et trois personnes, chose hideuse à voir; et outre ce, je ne compte point une infinité qui ont été mis du pont en bas; et d'autres tués et massacrés dans leurs maisons et par les rues. Par conclusion, tous ceux qui restent, tant hommes que femmes, vont à la messe (2). »

Enfin, une dernière citation, très-importante pour l'estimation que nous cherchons à faire. Celle-ci est d'un abbé, l'abbé de Valbenoite, frère aussi de M. Masso de la Garde. Elle est un peu postérieure. La vérité aura eu d'autant mieux le temps de se dégager des exagérations ou des atténuations du premier moment. Cette appréciation n'en aura que plus de poids à nos yeux :

« J'ai reçu, écrit-il à son frère, présentement des lettres de M. Séralier, qui me mande que l'on fait bruit à Paris qu'il soit mort en cette ville douze cents huguenots. Le commun bruit est de six à sept cents. Chez M. de Lyon, en fut tué en un coup deux cent soixante, et les autres, aux Cordeliers et ailleurs. Des gens de marque, étoient les deux Darutz, les deux Vassan, un fils de la Grabotte, M. l'avocat Barmond et Godon, les capitaines La Jacquière et La Sauge, Claude Lemé, le marchand orfévre; l'hôte de Notre-Dame de Bourgneuf, Me Guillaume, le menuisier. Les fils de Pierre Sève et leur mère vont à la messe; Antoine Perrin, la femme Combe, Madame Aubret, M. du Crozat, M. de Betz, l'avocat, leurs femmes, la femme de Tézé, et plusieurs autres, vont à la messe. Et se sont sauvés, Pierre Sève, Thélusson, La Bessée, Jean Henry, Jean Bias dux, le trésorier Juge, et plusieurs

(1) Il y a ici une erreur évidente; c'est le 31 août qu'il faut lire.
(2) *Correspondance consulaire.* XVIe siècle. AA. vol. 28.

autres dont il ne me souvient. Et parce que, avant la réception des présentes, vous en saurez davantage, ne vous en ferai plus longue lettre (1). »

Ainsi donc, d'après ces divers témoignages, qui semblent dignes de confiance, nous serions assez disposé à croire que la vérité sur le nombre des protestants tués à Lyon est près de ce chiffre de sept cents, donné à la fois dans deux de ces lettres. Mettons sept ou huit cents (2), pour tenir compte des évaluations même involontaires, vers lesquelles devaient incliner, à leur insu, des correspondants du parti des persécuteurs, et nous ne serons certainement pas loin du vrai dans notre inventaire des victimes de *cette boucherie*, comme Bossuet lui-même a appelé le crime de la Saint-Barthélemy.

(Suite). PUYROCHE.

(1) *Correspondance consulaire.* XVIe siècle, vol. 19.
(2) Huit cents est le chiffre adopté par de Thou et par le continuateur de l'*Histoire de Lyon* de Clerjon, Morin, vol. V^e, p. 260.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

JOURNAL DES GALÈRES

EXTRAIT DE LETTRES ÉCRITES PAR LES FIDÈLES CONFESSEURS DE MARSEILLE (1)

1696-1708

Valeur. — Pierre Bertaud, de Condé en Brie, eut deux fois la bastonnade par ordre du capitaine de galère, pour le refus du bonnet, en la campagne de 1699.

François Rochebilière, dit du Clos, de la Mastre en Vivarez, papiste de naissance et qui a embrassé la religion réformée en galère, eut aussi une bastonnade pour le bonnet (2).

Héroïne. — Le 5 octobre 1700, Nicolas Robline, de Nanteuil, diocèze de Meaux en Brie, et Etienne Cros, de Pouloye, près de Castres, eurent la bastonnade en présence de M. le major.

Guerrière. — M. Pierre Carrière d'Aubussargues, près d'Uzez, eut la bastonnade très-rude deux jours de suite, le 5 et le 6 octobre 1700, en présence du major. Il fut emporté de là à l'hôpital pour y être pansé, d'où avant que ses plaies fussent bien consolidées, on le transféra à Château d'Y, avec son frère, qui étoit prisonnier audit hôpital pour lui avoir trouvé une lettre pastorale et quelque autre écrit de dévotion. Ils ont été très-longtemps renfermez dans un cachot, avec Jean Fayan, prosélyte de la même galère. Il y fut transféré le même jour que M. Serres l'aîné. Jean Lardant fut le même jour fort maltraité par une cruelle bastonnade. Pierre Augerot, de Sainte-Foy-le-Grand, en Gascogne, eut aussi la bastonnade le même jour. M. Jean l'Hostalet fut exposé deux jours de suite, le 5 et le 6 octobre 1700, à deux terribles bastonnades : la première d'environ 70 coups, et l'autre de 45 de la plus grosse

(1) Voir pages 33, 144, 193 et 231.

(2) D'une autre main : « Cela est faux; c'est un vray fourbe et un fripon, qui s'est vanté de l'avoir eu en campagne; mais les frères de sa galère nous ont dit le contraire. Il ne mérite pas qu'on parle de lui. »

corde. Ce fidèle confesseur dit que les coups étoient si pesans, qu'il lui sembloit qu'on le frappoit avec une grosse barre, outre ce qu'ils étoient très-cuisans et si fréquens, qu'il avoit peine à achever de dire : Mon Dieu !

Le médecin le trouva si bas le lendemain qu'il fit un billet pour l'envoyer à l'hôpital. On ne l'y envoya pas pourtant de quelques jours, croyant de gagner quelque chose sur lui en le laissant souffrir sur la galère où l'aumônier, le comite et d'autres lui venoient dire incessamment qu'il n'étoit qu'un opiniâtre, que de lever le bonnet c'étoit peu de chose, etc.; qu'il seroit homicide de lui-même, car enfin le major alloit revenir pour lui faire donner une troisième bastonnade sous laquelle il ne pourroit qu'expirer. Ce fidèle serviteur de Dieu, avoüe qu'il eut bien des tentations qu'il surmonta enfin par la grâce de Dieu. Un soir, voyant l'aumônier et le comite qui faisoient ranger les forçats pour la prière, il dit en lui-même : Si tu étois si lâche que de consentir à ce qu'on te demande, il te faudroit faire tous les jours un acte contre les mouvemens de ta conscience; comment te pourrois-tu résoudre à cela ? Non, non, dites à M. le major . . . que je suis prêt à mourir; qu'il vienne, il m'aura bientôt achevé. Les paroles de Jésus-Christ lui revinrent dans la pensée lorsqu'il dit : *Qui voudra sauver sa vie la perdra; mais celui qui la perdra pour l'amour de moi la sauvera.* C'est ici le tems de perdre ta vie pour ton Sauveur; et qu'en ferois-tu sans lui? Cette pensée, dit-il, triompha entièrement des suggestions de sa chair et des tentations de l'ennemi. Enfin on le porta à l'hôpital où il a été à toute extrémité, et de convalescent qu'il étoit devenu, il retomba au bouillon. On l'a renvoyé ensuite sur la galère d'où il a écrit ceci à un sien ami : Je ne suis pas encore guéri de mes playes, car, entre la chair et les os, il y a des amas de chair meurtrie comme des noisettes, tellement que cela se réduit en flocons très-mauvais. Je ne puis me coucher ni demeurer assis, parce qu'il m'est sorti des maux au fondement. Que Dieu soit éternellement béni ! Je ne serois pas encore sorti de l'hôpital, n'eût été que le nommé David Trinque y est mort, de la religion réformée, qu'il avoit abjurée auparavant. On m'a fait une grande guerre; le missionnaire et le médecin m'ont menacé de la bastonnade, parce qu'ils m'accusent de lui avoir parlé, et moi je dis que c'est un coup du ciel, que c'est Dieu qui lui a parlé lui-même.

Fortune. On verra dans un autre cahier les souffrances et la constance de M. Pierre Serres, l'aîné, sur cette galère, dont l'exemple et les exhortations ont aussi fortifié le courage d'Antoine Grange et d'André Pelecuer, qui ont souffert deux bastonnades sur la même galère. M. Clément Patonier receut aussi une bastonnade en même tems. Michel Chabrit, avoit une jambe cassée d'un coup de boulet qu'il receut devant Tanger l'été précédent, dont il avoit peine à se remettre et à se soutenir; cela n'empêcha pas qu'on ne le fît étendre en coursier où il receut une terrible bastonnade; sa jambe étoit si enflée le lendemain qu'elle faisoit peur. Il y a de quoy s'étonner qu'il n'en soit pas mort.

Belle. Pierre Quet receut, le 8 octobre 1780, 14 ou 15 coups de gourdin, nud et étendu sur le coursier, en présence du major. Les sieurs Cazalet, Ruland et Espaze souffrirent aussi en même tems de très-rudes bastonnades, avec une constance très-édifiante et sans fléchir aucunement, comme cela est raporté plus au long dans un autre cahier.

Grande. On insérera ici la copie de la lettre du sieur Jean Musseton Vaudois, où il rapporte ce qui s'est passé à son sujet sur cette galère. Si on y voit quelques marques de foiblesse dans une fausse démarche où il est tombé par surprise, on sera touché et édifié des témoignages de sa repentance.

Monsieur, puisque vous souhaitez savoir ce qui s'est passé ici-dessus au sujet du bonnet, je vous dirai naïvement, quoique à ma confusion, ce qui me regarde. Le onzième du mois d'octobre, M. le major monta sur la galère, et se faisant indiquer de banc à banc les religionnaires, il parla en premier lieu à Pierre Boyer qu'il endormit par ses belles paroles, et comme Boyer ne fit pas grande résistance, étant un homme illettré, il le laissa et fut à Antoine Mercier, à qui il parla assez longtemps. Ce frère se défendant toujours par d'assez fortes raisons et opposant la parole de Dieu aux suggestions de M. le major, après tous ces discours, il le fit étendre tout nud sur le coursier et le fit frapper environ 15 coups de corde; de temps en temps il lui demandoit s'il lèveroit le bonnet, et comme il répondit que non, disant même avec une ferme résolution : Touchez, touchez; enfin l'officier, voyant qu'il n'en vouloit rien faire, commanda à l'esclave de cesser, disant : Je vois qu'il le lèvera. De cette sorte, il le quitta pour s'en venir à moi. En m'abordant, il me

parla assez doucement; je le suppliai très-humblement de ne m'obliger pas à faire des choses contre ma conscience, que je me tenois le plus couché que je pouvois pendant leur service, que de cette sorte, je ne scandalisois personne, et qu'il m'y laissât. Il me dit que cela ne se pouvoit pas, qu'il ne demandoit de moi que de lever simplement le bonnet. Je lui répliquai qu'on ne demandoit pas davantage aux autres forçats, et que c'étoit adhérer et consentir à leur culte; que je ne pouvois le faire. Non, me dit-il, cela ne fait rien à votre conscience ni à votre religion. On ne demande point que vous croyiez et que vous adhériez en rien; je vous le défens même, dit-il, tenez-vous comme vous voudrez, regardez à la bande et où vous vous voudrez; priez Calvin si vous voulez, mais levez le bonnet. Je lui dis que nous prions Dieu seul par Jésus-Christ, que leurs prières étoient mêlées d'invocations aux créatures, et que c'étoit déshonorer Dieu que de lever le bonnet en ce tems-là. Enfin il me conjura par des paroles très-pressantes et honnêtes de ne me faire pas battre, à quoi je résistai touiours. Il me traita si doucement parce que quelques officiers de ma connaissance lui parlèrent en ma faveur. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il me dit: Eh bien, allons en coursier; l'esclave étoit tout prêt; je me déshabillai fort promptement et tenois ma chemise pour la tirer et me mettre en coursier. Me voyant résolu, il me dit : Eh bien, je veux vous épargner, je vous donne le tems d'ici à demain pour y songer. Il s'en alla de cette sorte aux autres frères qui lui répondirent selon leur connoissance, et leur donna de même qu'à moi jusqu'au lendemain.

Il ne manqua pas le lendemain de venir dans la galère; mais un officier le conjura de différer encore un jour. J'oubliois de dire que le soir du 11 octobre, lorsqu'on eut sonné la prière, le comite fit une visite de banc en banc pour tirer raison d'un chacun, si on vouloit lever le bonnet ou non. Boyer et Mercier eurent la faiblesse de promettre, de même que Chabert, qui dit qu'il falloit céder à la force, et que n'étant pas résolu de rien souffrir, il s'étoit déjà disposé à cela, disant : Que sert-il que je me fasse meurtrir, et puis il faudra que je le lève. Je résistai toujours et dis au comite que je ne le pouvois pas faire absolument. Cela se passa de la sorte jusqu'au jeudi. Pendant quelques nuits, je ne me déchaussai pas seulement pour être debout de bon matin à l'arrivée de M. le major. Le jeudi

donc il revint à moi et me dit : Eh bien, Monsieur, je vous ay bien donné du tems pour songer à vous, quel est votre dessein? Je lui dis que j'y avois songé et resongé, mais que je ne pouvois pas violenter ma conscience sur ce sujet, lui alléguant plusieurs raisons que je lui avois déjà dites la première fois, ajoutant que s'ils prioient uniquement Dieu par Jésus-Christ, que je m'exécuterois; mais qu'étant autrement, je ne le pouvois. Eh bien, dit-il, en coursier et vite, car j'ay d'autres affaires. Je me déshabillai et tirai ma chemise. Je lui dis que j'étois étranger: Tout cela n'y fait rien, dit-il, ce n'est pas moi qui le fais, c'est l'ordre du Roy. Enfin ce moment fut funeste pour moi ; je fus dans un si violent combat par la crainte du supplice que je voyois devant moi, que le courage me manqua, et regardant aux signes que me faisoit notre chirurgien de promettre, j'eus cette malheureuse lâcheté que de dire : Eh bien, Monsieur, je le lèverai; mais je proteste que c'est par violence et que ce n'est pas par aucune intention d'honorer votre religion ou votre culte. Il me dit : N'est-ce pas ce qu'on vous dit? On ne demande pas que vous croyiez ni que vous adhériez, mais que vous fassiez cela comme par civilité. Je lui répliquai à tout avec assez d'exactitude, en soutenant toujours qu'il y avoit du mal à lever le bonnet; finalement il me quitta. Je tombai sur-le-champ dans un si grand étourdissement que je ne savois où j'en étois. Je me reprochai d'abord ma lâcheté, et le remords de ma conscience me jettoit dans un tel trouble que je ne savois si je devois me dédire de ma fatale parole ou non, de sorte que je passai une partie du jour en larmes, soupirs et sanglots, ne pouvant me résoudre à tenir cette malheureuse promesse, et gêner ma conscience contre ses lumières. Le soir, comme on voulut faire la prière où l'on chante la passion selon leur hymne et dans lequel il y a des paroles qui s'adressent au bois qui me font horreur lorsque je les entens, je mis mon capot sur la tête et me tins couvert comme auparavant, me disant à moi-même qu'il falloit obéir aux mouvements de ma conscience. Je sentis une secrète joye après y avoir obéi. On me chercha et rechercha; on me montra aux officiers couvert à mon ordinaire; on dit qu'il falloit le dire, mais tout cela ne me fit pas relâcher, de sorte que je continuai encore à me tenir couvert. Je tombai malade peu de jours après du violent déplaisir et mortification que j'eus de ma lâcheté, que je condamne de tout mon cœur devant les hommes,

comme je l'ay fait devant Dieu que j'ai outragé, en manquant une si belle occasion de signaler mon amour pour sa majesté divine. Mon péché m'étoit si hideux et ma lâcheté me paroissoit si grande que j'ay souhaité plus d'une fois de la réparer par la bastonnade ; mais Dieu ne me voulut pas faire tant de grâce, de sorte que les chagrins, les troubles, la douleur et les larmes ont été mon pain pendant quelque tems. J'ai été dans une si profonde tristesse de ma faute, que j'ay bien de la peine d'en revenir, quoique je pusse m'assurer que je n'avois pas tenu ma malheureuse promesse. Ah! qu'il est terrible de tomber dans cet état. Cet exemple et ce monument de ma faiblesse (quoy que je fusse résolu à tout souffrir et même jusqu'à la mort, qu'on me verroit plutôt mourir sur le coursier que de rien céder) est fatal pour moi, et doit servir de sujet à tous ceux qui sont engagez dans les tentations de se défier perpétuellement d'eux-mêmes, pour ne se confier qu'à la grâce du Tout-Puissant.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu me ressouvenir de plus particulier dans ces funestes rencontres. Il me seroit impossible de vous représenter mes combats et les divers mouvemens que j'ai eus dans cette occasion. Je peux vous assurer seulement qu'il n'y a rien de si triste et de si affligeant. Je ne puis pas me souvenir de tout ce que je dis à M. le major, ni lui à moi, parce qu'alors mon trouble étoit trop grand. Je vous embrasse affectueusement et suis votre, etc.

MUSSETON.

Le même a continué à marquer dans la suite, par ses lettres, la vive et amère douleur qu'il avoit de sa faiblesse.

« J'ai toujours des reproches à me faire, écrit-il du 12 novembre ; mon péché revient encore fréquemment devant moi, le trouble n'est pas encore tout dissipé, et Dieu ne m'a pas encore rendu entièrement la sérénité de mon esprit et la joye de son salut. La tristesse prenant encore le dessus, une infinité d'autres faiblesses inséparables de l'homme m'appesantissent aussi, de sorte que je ne fais pas le bien que je voudrois, mais je fais ce que je ne voudrois point. Mon Dieu! Que d'ennemis à combattre! que ma condition est malheureuse de me voir si reculé dans un moment, d'avoir fait une si grosse tache à ma persévérance, et d'avoir un sujet

éternel de honte et de confusion pendant que je pouvois, avec le secours de la grâce, me procurer la consolation d'avoir fait mon devoir! »

Il paroît, par une autre lettre qu'il écrit du 2 décembre, qu'il continue dans les mêmes mouvements de douleur et d'humiliation :

« Je persiste, dit-il, non-seulement à condamner et à détester mes illusions et la violence que j'ai faite à ma conscience, mais encore à abhorrer ma lâcheté, et à confesser que quand même Dieu me puniroit en sa justice et que les fidèles que j'ay scandalisez me traiteroient avec indignation, je n'aurois aucun sujet de me plaindre. »

Voici ce que nos confesseurs ajoutent à la fin de la relation précédente :

« On ne parle ici que des bastonnades données sur le coursier depuis la campagne de 1699 jusqu'au 27 octobre 1700. Si nous racontions les autres qu'on a données cy-devant et les autres mauvais traitements qu'on nous a faits, tant à ceux qu'on a tirés des galères pour les enfermer aux cachots de l'hôpital de Saint-Nicolas, du fort Saint-Jean et du château d'Y, où quelques-uns sont morts, qu'aux autres qui souffrent encore tous les jours de cruelles choses sur les galères, lesquels on tient actuellement à la chaîne, pendant que les autres forçats et Turcs peuvent aller et venir; si, dis-je, nous racontions toutes ces choses nous lasserions la patience de ceux qui liroient tant d'inhumanités. Ce que nous rapportons ici brièvement est selon vérité et capable sans doute de toucher le cœur des bonnes âmes et faire couler des larmes des yeux. On voit ici le caractère de la fausse mère qu'on ne sauroit cacher, demandant que l'enfant soit partagé, qu'on l'écorche, qu'on le déchire. MM. les missionnaires, grands moteurs de la machine barbare qu'on fait jouer contre nous, voyant que nous ne pouvons donner notre intérieur à leurs mystères, voudroient extorquer notre extérieur et nous forcer d'adhérer au culte romain par les gestes et postures que tiennent les autres forçats de leur communion, lesquels passent pour bons papistes, pourveu qu'ils lèvent seulement le bonnet lorsqu'ils officient à poupe. Nous reconnoissons leurs tours fins et captieux, et nous savons, grâce à Dieu, que notre extérieur aussi bien que l'intérieur doit être à Dieu, lequel veut être glorifié tant

en nos corps qu'en nos esprits en tout tems, mais principalement dans la conjoncture où sa sagesse nous met.

« En nous tourmentant de la sorte on fait bien voir où est le pur antichristianisme duquel nous ne saurions nous éloigner avec trop de précaution. On viole les lois de la justice, qui ne veut pas qu'on impose à des criminels ou prétendus tels, d'autres peines que celles que porte leur condamnation. On renverse les maximes de l'Evangile qui ne respire que douceur et qui n'appelle que des hommes de bonne volonté. Nous n'appellons de tout cela que devant Dieu, lui remettant en main notre cause, le priant toutefois de ne pas juger nos ennemis comme ils le méritent.

« Que MM. les missionnaires aillent dire après cela qu'on ne violente personne, que ce qu'on dit des inhumanités qu'on nous fait est supposé, et que nous ne sommes pas plus maltraitez que les autres forçats, comme on l'a voulu faire croire. Si on ne veut pas s'en tenir au témoignage de 300 forçats ou environ qu'il y a sur chaque galère, qui ont été les spectateurs de ces cruautés, le sang qui a coulé sur le coursier est un témoin irréprochable, et ces gros gourdins godronez et trempez à la mer, sont des voix qui parleront un jour, si on fait semblant de ne les pas voir aujourduy. Qu'on feuillette le rôle de l'apoticaire de l'hôpital et on trouvera qu'il a donné tant de remèdes à nos frères meurtris, que M. le médecin a dit qu'il ne savoit de quoi leur faire donner davantage. Que ces mêmes missionnaires n'ajoutent pas le mensonge à la fureur, comme ils le savent faire; qu'ils n'aillent pas prôner que tous les religionnaires des galères ont rendu hommage à leur culte. Les fidèles que nous marquons ici fermes et constants, outre tant d'autres, font bien voir le contraire, grâce à Dieu. Et du reste qu'ils ne se glorifient pas de la foiblesse de ceux qui ont promis de lever le bonnet ; cela ne fait rien en faveur de la religion romaine. Nos frères ont protesté qu'ils n'adhéreroient jamais au culte papiste et qu'ils ne disoient cet *oui* de lever le bonnet que par contrainte et sous la pesanteur des coups, ne sentant pas assez de forces pour résister à ces bastonnades qui font frémir d'y penser seulement, plus terribles que la gêne ou question qui a une fin, au lieu qu'après avoir bastonné un pauvre corps jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, on lui dit encore : Ce n'est qu'à commencer, à demain ! A demain ! fille de Babilone... misérables ! Arrêtons-nous ici, mes frères, nous ne

sommes pas assez saints pour achever le reste des paroles que disoit autrefois l'Eglise. Prions Dieu plutôt qu'il l'épargne et qu'il la convertisse, et tâchons de nous bien acquitter de notre devoir de chrétiens réformez. Dieu est un Esprit, et il veut que nous l'adorions en esprit et en vérité. Il veut que nous n'adorions que lui, que nous ne servions que lui, que nous n'invoquions que lui. Loin donc de nous cette adoration du pain qu'on veut extorquer de nous avec tant de violence. Loin de nous ce culte des images et cette invocation des saints qui ont besoin eux-mêmes de prier. Ces doctrines ne sont que des commandements d'hommes; c'est du foin et de la paille avec laquelle on bâtit un édifice qui se ruine tous les jours et qui sera détruit entièrement. Tenons-nous à cette divine parole si bien qu'il n'y ait rien qui nous en puisse séparer.

« Cependant, que la société enchaînée pleure jour et nuit le malheur de ses membres qui se sont laissez allécher aux belles paroles, qui ont été effrayez des menaces, et découragez par les coups, mais qu'elle ne les aime pas moins ; au contraire, qu'elle les recherche, qu'elle les caresse, qu'elle redouble ses prières pour eux; enfin qu'elle n'oublie rien pour leur consolation. Ces chers frères sont si tristes, ils sont tant affligez et marris de leur timidité, qu'ils sont dignes de tous les soins et de toute la tendresse et compassion des autres, lesquels, s'ils sont debout par grâce, doivent prendre garde de ne pas tomber. Ce sont des soldats qui ont eu peur et ont été effrayez à l'approche de l'ennemi, mais qui n'ont pas abandonné le camp. Ils peuvent reprendre vigueur et devenir les plus braves et les plus intrépides. Il y en a qui nous témoignent qu'un moment après ils sont revenus à eux-mêmes, et ayant reconnu leur faute, ont souhaité et même recherché l'occasion de la réparer. Adorons la sagesse éternelle de notre Père céleste qui laisse quelquefois tomber l'enfant qu'il mène par la main pour lui faire reconnoître qu'il est sa force et sa vertu, et que sans Dieu il ne peut rien. Remercions tous ensemble le Seigneur de la patience et constance chrétienne qu'il a donné par sa grâce à ceux qui ont tenu ferme et de ce qu'il a épargné un grand nombre d'autres. Prions-le de nous confirmer tous dans sa grâce, de soutenir ceux qui sont debout, de relever ceux qui sont tombez, et de pardonner à nos ennemis, leur ouvrant les yeux pour connoître la vérité qu'ils persécutent et pour la professer avec nous.

« Le Dieu de toute grâce qui nous a appelez à sa gloire éternelle en Jésus-Christ, après que nous aurons un peu souffert, nous affermisse et fortifie. Amen.

« A Marseille, ce 20 décembre 1700. »

C. Patonnier, Bancillon, Grange, Valette, Damouyn, Cazalè, Musseton, Jean Espaze, Sabatier, Ruland, Peraud, Allin, J. Garnier, Pelecuer, E. Damouine, Serres le jeune.

Outre ceux-là, dans un autre écrit semblable mais plus abrégé du 31 décembre 1700, ont encore signé :

J. L'Hostalet, Lardant, Israel Bouschet, David Vole, Pierre Richard, E. Pichot, Soulage, Capdur, Sauzet, Martin, Astier, Roumejon, E. Bhoste, Talon, Fauret, Berru, Pierre Gay.

(*Suite.*)

SERMON

DE PIERRE DE SALVE DE BRUNETON, *DIT* VALSEC

PASTEUR DU DÉSERT

Manuscrit conservé dans les papiers de La Reynie, vol. VI, p. 63.
Communiqué par M. Douen.

L'histoire est presque muette sur ce martyr, dont le dévouement fut si héroïque, et le sort si déplorable en même temps que si glorieux. Nous extrayons du *Bulletin* et de notes prises dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale les trop courts détails qui suivent :

« Marc-Antoine de Salve, sieur de Bruneton, né à Valensoles en Provence, le 10 novembre 1619, quitta l'ordre des Augustins déchaussés..., pour embrasser la religion protestante. Après sa conversion, il s'établit à Vergèze, où il épousa, en 1656, Marie Royer, dont il eut neuf enfants. Comme ancien de l'Eglise de ce lieu, il assista, en 1671, au synode provincial tenu à Nîmes le 15 avril. A la révocation de l'Edit de Nantes, il sortit de France (Arch. Tt 322), et se retira en Hollande avec trois de ses fils, nommés Pierre, Jacques et Jean-Antoine. Il ne vivait plus en 1702, date du testament de sa femme, qui s'y qualifie de veuve »

(*Bulletin*, IX, 330), et qui était restée en France avec deux fils et quatre filles.

Jacques et Jean-Antoine entrèrent au service des Etats-généraux : le premier, capitaine au régiment de Holstein-Bœck, fut tué, en 1710, au siége de Douai ; Jean-Antoine était, en 1712, capitaine au régiment de marine de Mauregnault.

Pierre assistait, comme pasteur, au synode de Rotterdam en 1686. Rentré en France au péril de ses jours, pour y prêcher l'Evangile, il fut bientôt arrêté à Paris et enfermé, le 12 janvier 1690, dans le château de Vincennes, par ordre du 10; on l'y garda quelque temps, dans l'espoir de tirer de lui quelques éclaircissements sur son collègue Lestang, qu'on n'avait encore pu saisir. Sorti de Vincennes le 20 mars, il fut conduit au donjon des îles Sainte-Marguerite, pour y terminer ses jours. Nous croyons qu'il y était encore en 1713. Le roi avait ordonné qu'il ne fût connu de personne, qu'il n'eût aucune communication avec le pasteur Cardel, qui l'avait précédé dans le terrible cachot, ni avec qui que ce fût, de vive voix ou par écrit, et que *la subsistance et l'entretènement* lui fussent fournis *sur un pied médiocre*, au taux de 900 livres par an. Il est probable qu'il y mourut dans un état de misère qu'on a peine à se figurer; nous continuons à ignorer s'il faut le ranger parmi les trois prisonniers de Sainte-Marguerite dont la raison était égarée déjà en 1693. (Voir *Bulletin*, IX, 187, et la note de la page 189.)

Son frère Jacques écrivait à leur mère, le 30 août 1699 : « Pour mon frère de Salve, je vous ai si souvent écrit qu'il étoit en vie, et que vous devez en être persuadée, que son affaire étoit entre les mains de l'ambassadeur des Etats-généraux pour en parler au roi. Voilà tout ce que je puis faire au monde; pour le reste, je le remets entre les mains de Dieu; qu'il veuille faire tourner l'affaire à son avantage. Je vous ai dit aussi qu'on l'avoit transporté depuis quelques années de la Bastille (?) dans la province du Dauphiné (?), sans avoir pu apprendre l'endroit où on l'avoit mis. » (*Bulletin*, IX, 332.)

De son côté, Jacques-Antoine écrivait encore le 4 août 1710 : « J'espère que la paix se fera bientôt, et que mon frère le ministre sortira de prison. »

Vain espoir ! Des victimes que recélait l'horrible donjon, Mathurin, Cardel, de Salve, Lestang, de Malzac, la dernière seule recouvra la liberté après la paix d'Utrecht (1713).

Le *Bulletin* a publié en 1858 (p. 280) une éloquente exhortation de Mathurin, et *le Disciple de Jésus-Christ*, en 1854, un touchant discours de Matthieu de Malzac; il nous a semblé que la lecture des pages suivantes, également écrites au Désert, *sous la voûte du ciel*, au moment

de la plus furieuse persécution qui fut jamais, n'exciterait pas un moindre intérêt, et que nul ne pourrait les parcourir sans éprouver une vive reconnaissance envers Dieu, qui nous a donné la liberté religieuse, et envers ces héros du devoir, qui ont sacrifié leur vie pour opposer une barrière infranchissable à la toute-puissance du despotisme, en lui disant, au nom du droit imprescriptible et sacré de la conscicnce : Tu n'iras pas plus loin.

Outre deux feuillets de sermon, dont l'un déchiré et plié en forme de lettre, porte au dos : *Pour Monsieur de Lestang*, les pages qu'on va lire sont tout ce qui nous reste, les seules reliques de ce pasteur du Désert. Le manuscrit, d'une écriture très-mauvaise, ne contient point, à proprement parler, un sermon écrit en entier; ce ne sont çà et là que des notes très-détaillées, mêlées de latin et d'abréviations de tout genre. Pour ne pas donner un logogriphe à deviner à la plupart des lecteurs, nous avons dû modifier parfois la forme trop primitive de l'original. Est-il nécessaire d'ajouter que nous en avons pieusement respecté le sens?

O. Douen.

Christ m'est gain à vivre et à mourir.
(Philippiens I, 21.)

La vie est un commerce qui a pour but un gain; mais ce gain est différent selon que nous commerçons avec le monde ou avec Dieu, avec l'Eglise ou avec les créatures. De ces deux commerces un seul est raisonnable. Tandis que le commerce avec le monde consiste à donner son temps, sa vie, son éternité, sa félicité en échange de quelques pièces de terre, de quelques maisons, de quelques biens sans valeur puisqu'ils sont sans durée; le commerce avec Dieu consiste à donner des biens périssables, qui ne sont rien, pour gagner Christ avec lequel nous possédons toutes choses. Il a la vie et nous la communique, il tient les clefs du paradis et de l'enfer, il juge, il condamne, il absout. Il est un avec Dieu, et nous unit à Dieu; il est tout et fait tout dans le ciel et sur la terre; nul ne va au Père que par lui, il est le chemin..., il est la porte..., ainsi on gagne tout en le gagnant. Il est donc honteux, insensé et extravagant de s'attacher principalement au commerce mondain, et sage, prudent et nécessaire de nous livrer au seul trafic qui soit digne de nous, parce qu'il est le seul dont le résultat soit certain.

C'est ce caractère de nécessité que l'Ecriture sainte a en vue

lorsqu'elle nous propose Jésus-Christ sous l'image du pain, d'une viande, d'un breuvage ; voilà qui s'adresse à ceux qui ne conçoivent pas de plus grand plaisir que celui de manger et de boire, car l'Ecriture veut nous prendre et nous sauver par nos propres passions. Elle veut les laisser vivre en nous, mais elle veut les détourner vers les choses qui soient dignes de nous et qui nous puissent rendre heureux. — Tantôt elle nous propose Jésus-Christ et sa justice comme une robe précieuse qui, couvrant nos difformités, nous permettra d'entrer dans la salle des noces de l'agneau; voilà pour ceux qui mettent le bonheur dans le luxe et la magnificence. — Tantôt elle nous le propose comme un trésor de sapience et d'intelligence, et voilà pour ceux qui mettent la félicité dans le savoir. — Enfin l'Ecriture nous propose Jésus-Christ comme un gain incomparable, sans doute parce qu'elle veut exciter en nous pour Jésus-Christ la même ardeur dont brûle l'avare pour son trésor. Or l'avarice est une des passions les plus violentes et qui met en mouvement toutes les autres pour posséder son objet. Venez, avares, qui êtes avides des trésors et des gains de la terre, venez ouvrir les yeux sur celui que nous allons étaler aujourd'hui, pour tâcher à le faire devenir désormais l'objet de vos désirs, et en vous arrachant, s'il est possible, aux biens de la terre, vous rendre avares de ceux du ciel. Venez le contempler ce trésor et ce gain en Jésus-Christ, et venez apprendre en même temps les moyens par lesquels vous pourrez le gagner.

Dieu, qui tient les cœurs en sa main et qui les fléchit comme il lui plaît, veuille fléchir les vôtres vers Jésus-Christ, et en affaiblissant cet amour immodéré que vous avez pour les créatures, vous remplir d'ardeur et de zèle pour gagner Jésus-Christ! Et nous, pour y contribuer, comme un instrument, quoique faible, dans la main de Dieu, nous vous montrerons : 1° que Jésus-Christ est un gain, le seul et le plus excellent de tous les gains, parce qu'il s'étend à la vie et à la mort; 2° nous passerons à vous faire voir comment il devient notre gain, ce que nous vous ferons remarquer surtout dans l'exemple de saint Paul, qui parle dans notre texte et qui dit : Christ m'est gain à vivre et à mourir. D'entrée nous nous attacherons à notre version qui dit que Christ est gain au fidèle et dans la vie et dans la mort, bien que nous sachions que les termes de l'original semblent ne pouvoir signifier que ceci, qui est le sens admis

par plusieurs interprètes : Jésus-Christ, qui est la vie du fidèle dans cette vie, est un gain dans la mort (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Tout le monde sait assez ce que c'est que le gain..., nous allons montrer que Jésus-Christ est le seul gain qui mérite ce nom. Il faut seulement vous avertir que par Christ, nous devons entendre sa croix, ses souffrances, son sacrifice, sa mort, sa justice, son intercession auprès du Père, son mérite, tout ce qu'il a fait pour ouvrir le ciel, fermer l'enfer, réconcilier le pécheur avec Dieu, le faire devenir son ami, le transporter des ténèbres à la lumière de la vérité, et de cette lumière lui frayer le chemin à la gloire. Car c'est tout ce qu'emporte ici ce mot de Christ; tout cela donc pris ensemble et considéré en gros dans la personne de Jésus-Christ est un gain qui enrichit d'abord celui à qui il est appliqué, et qui de l'état de disette et de misère spirituelle où il est né, le fait passer à un état d'abondance; car tout ce que Jésus-Christ a, il ne l'a que pour le communiquer aux fidèles : s'il a des lumières et un esprit qui les rend efficaces, c'est pour les leur communiquer; s'il a une justice parfaite, c'est pour les en revêtir; s'il a mérité la gloire éternelle, c'est pour les y élever; enfin tout ce qu'il a, ce n'est que pour en enrichir le fidèle, et de misérable qu'il était le rendre

(1) La Reynie n'avait pas le loisir de lire ce sermon, il le fit examiner, sans doute par le même Pirot, docteur de Sorbonne, qui analysa les manuscrits saisis sur Cardel, et examina les *Maximes des Saints* de Fénelon et les ouvrages de Bossuet. L'examinateur, après avoir transcrit l'exorde tout entier, ajoute le commentaire suivant, qui est très-digne de remarque :

« Tout ce discours ne tend qu'à prouver que l'Eglise et le monde ont des sentiments fort différents, et opposés dans leurs prétentions; que le monde, ou ceux qui en suivent les maximes, ne recherchent que les créatures, qui ne peuvent leur donner aucun bien véritable; que toutes les grandeurs et tous les biens du monde ne sont que de la fumée, et qu'il ne peut rien y avoir dans cette vie que l'on puisse dire être un véritable bien, si ce n'est de gagner Jésus-Christ, en qui seul consistent toutes les grandeurs, toutes les richesses et tous les véritables plaisirs. L'auteur exhorte les fidèles de s'attacher à ce seul gain; et, par une infinité de preuves tirées de l'Ecriture tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et particulièrement des épîtres de saint Paul, il fait voir qu'en Jésus-Christ seul doit être établie notre espérance, notre bonheur en la vie présente et notre félicité éternelle.

« Il n'y a rien dans cet ouvrage qui paraisse contraire aux sentiments de l'Eglise, et où il paraisse nécessaire de faire d'autres réflexions. »

Comment, docteur, pas d'autres réflexions? N'en auriez-vous point fait une que vous n'avez pas cru nécessaire de communiquer à la police, celle-ci, par exemple : Comment un homme qui n'enseigne rien de contraire aux sentiments de l'Eglise peut-il mériter d'être jeté en prison et conduit à l'échafaud? O. D.

heureux. C'est pourquoi saint Paul parlant de la grâce de Jésus-Christ la représente comme des richesses inénarrables (Ephés. III, 8), c'est pourquoi il dit que nous sommes enrichis en lui (1 Cor. I, 5), et qu'il s'est fait pauvre pour nous enrichir. Christ est donc un gain...

Pris à la rigueur, le mot gain exprime un résultat de notre industrie et le contraire d'un don dû à la libéralité d'autrui. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre chrétiennement le gain dont parle notre texte. Nous ne pouvons non plus rien faire pour gagner Jésus-Christ, car, hélas! que pourrions-nous donner pour l'obtenir? Sera-ce nos œuvres? Mais

1° Ne sont-elles pas l'effet de Jésus-Christ qui les opère en nous? Et plutôt que de dire que par elles nous gagnons Jésus-Christ, ne serait-il pas plus vrai de dire qu'elles sont un moyen dont Jésus-Christ se sert pour se donner à nous?

2° Ne les devons-nous pas, ces œuvres? Et en les donnant, que faisons-nous que satisfaire à notre devoir sans pouvoir prétendre à aucune récompense?

3° Quand nous ne les devrions pas, pourraient-elles bien entrer en comparaison avec Jésus-Christ? Quelle proportion des vertus finies et passagères peuvent-elles avoir avec celui qui est l'auteur même de la vertu?

L'homme n'a pas assez de force, quand il aurait assez de présomption, pour prétendre gagner Christ en en donnant l'équivalent. Un misérable ver de terre, rampant dans la corruption, dans le vice, digne d'être écrasé par la justice du ciel, pourrait-il bien s'élever jusqu'à Christ? Du reste, la voix générale des Ecritures nous fait entendre que Jésus-Christ est un don qui nous vient de la pure libéralité de Dieu... On peut donc dire que c'est un gain et un don tout ensemble... C'est un don, mais il faut cependant travailler pour l'obtenir, comme si c'était un gain... Ce gain nous est présenté comme le sujet d'une grande joie dans la parabole de la drachme perdue et retrouvée...

Jésus-Christ est le véritable gain : 1° parce qu'il suffit à tout, même à borner nos désirs; 2° parce qu'il est impérissable, double caractère qui ne convient point aux gains du monde.

Jésus-Christ suffit à tous nos besoins et remplit tellement, dans cette vie, les désirs de nos cœurs qu'il ne leur laisse à souhaiter que

son entière possession; cela ressort de l'Apocalypse (III, 18), où Christ, parlant par la bouche de saint Jean, énumère les maux de l'âme et montre qu'il a des remèdes contre eux tous. A la pauvreté, à la nudité, et à la cécité, il oppose de l'or, des vêtements et un collyre, cette image est transparente...

Après sa conversion, saint Paul qui était auparavant pauvre, nu, aveugle, n'a plus rien à désirer, parce qu'il est tout rempli de Christ; du moment que Christ vit en lui, il ne veut plus savoir que Christ et Christ crucifié. Si parfois, au milieu de la joie qui inonde l'Apôtre, un nouveau désir apparaît, c'est celui de déloger d'ici-bas pour posséder Christ d'une manière plus étroite et plus complète.

En peut-on dire autant des gains du monde? Il est certain qu'ils ne nous satisfont jamais, ce qui est une marque de leur vanité et de leur peu de solidité; plus nous en avons et plus nous en désirons. D'ailleurs ils ne servent qu'à un usage matériel, ils ne peuvent que nous nourrir et nous faire vivre splendidement, voilà tout. Si nous sommes aveugles, ils ne sauraient nous donner la vue; si nous sommes malades, ils ne peuvent nous rendre la santé; et surtout, si nous sommes étendus dans un lit, attendant le dernier coup de la mort, appréhendant la justice divine, ils ne sauraient nous délivrer de ces craintes, ni nous mettre à couvert. — C'est donc improprement que l'on appelle gain un bien terrestre; ce n'est que dans la fausse opinion des hommes que les richesses du monde ont pris ce nom, qui ne convient qu'à Jésus-Christ.

Le gain véritable s'élève bien haut au-dessus des gains du monde; au lieu que ceux-ci sont bornés à cette vie et que nous les perdons par la mort, celui-là s'étend à la vie et à la mort. Une fois gagné, on ne le perd jamais; car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni puissance, ni choses présentes, ni choses à venir, ni hautesse, ni profondeur, ni aucune autre créature ne nous pourra séparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jésus-Christ, notre Seigneur (Rom. VIII, 37). Il est vrai que les gains du monde et celui que nous faisons de Jésus-Christ semblent aller de pair pendant cette vie : nous gagnons les biens du monde et nous nous en servons; nous gagnons Jésus-Christ, sa connaissance nous console, sa mort et son mérite nous soutiennent contre les terreurs de la justice divine; ainsi ce gain a son usage comme les gains du monde, et jusque-là l'un ne semble

rien avoir par-dessus les autres, et si les hommes avec des yeux de chair et de sang y remarquent quelque différence, c'est en faveur des gains du monde qui les charment, tandis que le gain véritable leur paraît chimérique. Mais attendez; à la mort, cette différence se verra. Les riches ni les puissants n'emportent rien avec eux dans le tombeau. Les Alexandre, les César, etc., ont-ils emporté les couronnes qu'ils avaient gagnées? Nous, au contraire, nous emporterons la nôtre; comme Josué, Jésus-Christ passe avec nous le Jourdain de la mort, au lieu que les biens du monde nous quittent, à la vue de la mort, comme Moïse expirant après avoir contemplé la terre promise.

Christ nous est un gain, non-seulement dans la vie et dans la mort, mais encore dans la résurrection...

DEUXIÈME PARTIE.

Voyons à quelles conditions le fidèle obtient ce gain sans pareil. La vraie religion est une espèce de commerce entre Dieu et nous, c'est ainsi qu'elle nous est dépeinte dans les discours où Christ dit que le royaume des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ qu'un homme achète après avoir vendu tout ce qu'il a pour pouvoir l'acquérir, qu'il est semblable à une perle de grand prix... Les fidèles sont donc des marchands qui sont obligés de donner; car, dans tout commerce, il faut donner pour gagner : l'artisan donne son travail pour avoir du pain; le marchand, ses veilles, son argent, pour en gagner davantage; le soldat, sa peine, sa sueur et son sang, pour acquérir de la gloire, gagner des villes et des provinces; le chrétien ne saurait donc s'exempter de cette loi. Il faut qu'il donne pour gagner Jésus-Christ, c'est un trésor, une perle qu'il ne saurait acheter qu'en vendant ce qu'il a.

Ne venez pas dire qu'Isaïe (LV, 1) nous invite d'acheter sans argent, gratuitement; car il n'est pas vrai qu'il veuille dire que nous devons acheter la grâce sans rien donner, mais seulement : que ce que nous donnons en échange est un rien en comparaison de ce que nous achetons; car nos biens, notre vie et notre sang, que nous donnons, sont plus au-dessous de Jésus-Christ et de sa grâce qu'une paille ne l'est de tous les diamants, de toutes les perles et de toutes les couronnes de l'univers... Isaïe veut donc dire qu'il faut donner,

mais qu'en donnant, nous achetons pourtant gratuitement, parce que nous donnons un rien pour gâgner une grâce sans prix, et un rien qui n'est point à nous et qui n'apporte point de profit à Jésus-Christ.

Tout ce que nous pouvons donner se borne à ceci :

Les biens et les richesses de la terre;

Notre propre justice, la confiance que nous pourrions avoir de nous sauver par nos œuvres;

Notre repos, notre liberté, nos plaisirs, nos honneurs et toutes les aises de la chair, notre vie et notre sang.

1° Nous devons donner tous nos biens et nos richesses temporelles; et on les donne, ou bien en s'en dépouillant tout à fait, lorsqu'il s'agit de suivre Jésus-Christ et qu'on ne saurait les garder et professer l'Evangile tout ensemble; car il faut tâcher de devenir disciples de Jésus-Christ pour le gagner, et on ne le devient, suivant lui, qu'en abandonnant père, mère, etc., pour l'amour de lui. — Ou bien, on donne les richesses de la terre pour gagner Jésus-Christ, en les employant à nourrir les pauvres qui sont ses membres; car les leur donner, c'est les donner à lui-même; les vêtir, c'est vêtir Jésus-Christ; les soulager par nos soins, nos visites, par un seul verre d'eau, c'est soulager Jésus-Christ; il le dit lui-même et nous promet un salaire magnifique. — C'est encore donner les biens et les richesses de la terre que de les moins aimer que Jésus-Christ et de ne les aimer que pour lui en faire hommage, comme cette femme de l'Evangile qui n'aimait l'oigne (le parfum) qu'elle avait, et dont elle pouvait retirer un grand prix, que pour honorer Jésus-Christ et lui en faire hommage. C'est là aussi le véritable usage que nous devons faire des gains de la terre; nous devons, en sacrifiant à Jésus-Christ ces richesses iniques, nous faire de lui un ami qui nous reçoive dans les tabernacles éternels; c'est là l'usage qu'en faisaient les Abraham et les Moïse; s'ils ne les ont pas donnés aux pauvres, ils les ont abandonnés au monde et en ont fait le sacrifice à Dieu et à Jésus-Christ pour les gagner; ils ont tout quitté, tout abandonné, pour gagner non des maisons, possessions, parents et amis, mais Jésus-Christ et son opprobre, le seul et le véritable gain. Tel est l'usage qu'en doivent faire tous les fidèles qui sont héritiers de la foi d'Abraham, comme l'a été un Moïse, etc....

2° Pour gagner Jésus-Christ, il faut donner notre propre justice, etc...

3° Il faut donner notre repos, notre liberté, nos plaisirs, etc...

Ces deux principaux moyens sont toujours nécessaires et en tout temps, puisque, en tout temps, il est vrai que l'amour du monde est inimitié contre Dieu, que nous ne saurions servir à deux maîtres, et que nous ne saurions gagner Jésus-Christ et le monde..... Vouloir conserver repos, liberté, vie, sang, c'est se perdre à coup sûr; qui voudra sauver sa vie, la perdra; mais abandonner tout cela et le perdre, c'est le conserver infailliblement; car on les retrouve en Christ...

Nous gagnons donc Christ en donnant tout ce que nous possédons et, pour vous le montrer par un exemple, tournons nos yeux sur saint Paul... et nous souvenons de sa conduite en ce monde : il renonce à tout, il n'amasse point de trésors, il ne possède rien, il ne veut rien posséder, il regarde les richesses comme des entraves qui pourraient l'arrêter dans le cours de son ministère et de son salut. Il y renonce donc pour satisfaire à son devoir avec plus de liberté et pour gagner sûrement Christ en prêchant Christ, et si quelquefois il travaille de ses mains pour faire quelque gain dans le monde, ce n'est pas seulement pour se donner de l'aisance, mais pour n'être à charge à personne, bien qu'il fût digne de son salaire, mais pour subvenir à la nécessité de ses frères et compagnons d'une même foi, et ainsi gagner Christ en faisant des tentes aussi bien qu'en prêchant son Evangile.

Paul donne sa propre justice; et elle était grande à regarder l'opinion folle des Juifs..... cependant, il la renonce, il la foule aux pieds.

Il donne son repos, sa liberté, sa vie, son sang; il parcourt des provinces et des royaumes entiers, il souffre la faim, la soif, la nudité; il se trouve en péril de mer, en péril de terre..... il perd sa liberté dans les prisons de Néron, à Rome..... et enfin il meurt pour Jésus-Christ, sous le règne du même empereur. Et cependant il est tellement rempli de l'excellence de Jésus-Christ et du besoin qu'il en a..... il ne pense qu'à gagner Jésus-Christ, comme il ne veut connaître que Jésus-Christ..... Christ est son gain; c'est là, pour ainsi dire, sa devise, c'est par là qu'il veut se faire connaître, tout ce qu'il dit se rapporte à ceci : Je n'ambitionne, je ne désire rien sur la terre que de gagner Christ. Voici donc, mes frères, un exemple des paradoxes de l'Evangile : gagner en perdant, qui se

trouve très-véritablement en saint Paul. Sa conversion et sa profession de l'Evangile, voilà sa fortune; il est enfin jeté dans une prison, mais il est certain qu'au milieu de toutes ces choses il gagne, car il gagne Christ, en qui il retrouve toutes celles qu'il avait perdues. Il trouve en Jésus-Christ le repos, la joie, la tranquillité, l'abondance, la liberté; on nous considère, dit-il, comme contristés, et nous sommes toujours joyeux, comme pauvres et nous enrichissons plusieurs, comme n'ayant rien et nous possédons toutes choses (2 Cor. VI, 10)...

Ce n'est qu'au milieu des afflictions que nous gagnons Christ..... Si les souffrances nous sont communes avec Jésus-Christ, sa gloire, son mérite...

Arrêtons-nous ici, Messieurs, pour considérer notre folie et rougir de ce que nous courons après les gains du monde, après un intérêt de terre et de boue, après une créature insensible et incapable de se donner à nous, comme nous nous donnons à elle..... elle nous possède et nous ne la possédons pas. Mais que Christ devienne notre gain, et il se donne à nous par une union intime, il paye notre amour par une amour réciproque. Ouvrons donc, mes frères, pour une bonne foi les yeux sur la vanité, et considérons qu'avec tous les biens du monde, nous n'avons rien si Jésus-Christ n'y est pas : ayez des trônes, une cour, des sceptres, commandez à toute la terre, roulez à vos pieds l'or et l'argent, les perles et les diamants comme des cailloux ; si Jésus-Christ n'y est pas, vous n'avez rien ; au milieu de l'opulence et des trésors vous restez pauvres, dépouillés et nus, tout ce qui vous environne n'est que chimères, illusions ; car que profite-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde et qu'il fasse perte de son âme ? (Matth. XVI, 26.)

Que faisons-nous donc quand nous attachons nos cœurs aux gains du monde et que nous négligeons.... ? Bienheureux fidèles de la primitive Eglise qui vendiez volontiers vos biens pour en porter le prix aux pieds des apôtres, afin d'en faire hommage à Jésus-Christ et de le gagner, qu'êtes-vous devenus? A qui avez-vous transmis votre sang, votre zèle qui vous faisait renoncer à tout pour gagner Jésus-Christ : Venez, venez nous reprocher nos... Oui, ces frères s'y prenaient comme il fallait pour gagner Jésus-Christ; et nous, nous prenons le contre-pied..... c'est renoncer à Jésus-Christ..... prions

donc, réputons toutes choses comme dommageables, inutiles, viles et indignes...

—

Dans la page finale, presque illisible, bardée de latin et de chiffres, nous ne distinguons que l'idée de Jésus-Christ marchant devant nous, couvert de son sang, comme un vaillant capitaine qui entre dans le ciel, entouré de tous ceux qui l'ont suivi.

MÉLANGES

NOTES SUR ISAAC CASAUBON (1)

Ce n'est pas Isaac Casaubon, au moins, dont on pourra dire que les documents font défaut sur son compte. Nous avons le gros in-folio de ses lettres publié par Almeloveen, ses *Ephémérides* en deux volumes, que M. Russell mit au jour il y a dix-sept ans; n'oublions pas le travail agréable, quoiqu'un peu incomplet de M. Nisard, et l'article si substantiel et si exact de la *France protestante*. Puis voici les manuscrits. Quelle abondance! Quelle richesse! Les lettres de Casaubon lui-même ou celles à lui adressées par ses nombreux correspondants se trouvent dans presque toutes les bibliothèques publiques de l'Angleterre. Il y en a au *Record-Office*, il y en a à Oxford parmi les trésors de la Bodléienne, il y en a surtout au *British Museum*. Consultez dans ce dernier établissement le catalogue du fonds Burney, vous y verrez inscrits d'abord (365-366), quatre immenses volumes in-folio, renfermant près de neuf cents lettres et autres pièces inédites à très-peu d'exceptions près. Outre cela les épitres casauboniennes se présentent dispersées çà et là au milieu d'une foule de miscellanées de la même collection; le catalogue dont je viens de parler vous renvoie par exemple à Campanella, à Chabannes, à Mercier Desbordes, à Henri de la Tour, à Théodore de Bèze et à bien d'autres personnages, également célèbres par des détails sur Casaubon; je n'ai pas encore parlé des livres qu'il a couverts de no-

(1) Voir sur Casaubon la notice insérée dans le *Bulletin*, t. XIV, p. 185 et 262, ainsi que la Table générale.

tes marginales, et que l'on peut aussi examiner dans la salle de lecture du *British Museum*.

Aidé de toutes ces sources d'information, appuyé sur ces copieux documents, je voudrais aujourd'hui, non pas refaire la biographie de Casaubon, mais simplement en extraire ce qui se rapporte aux événements de son temps, ce qui peut éclairer quelques points d'histoire ou mettre en relief le portrait d'un contemporain illustre. On ne songera jamais, sans doute, à imprimer la correspondance de notre héros. Ce travail, au point de vue où nous sommes aujourd'hui, serait de la plus grande inutilité. En effet, les lettres dont il est question ont trait presque uniquement à des détails de critique savante, d'exégèse ou de grammaire. Or il est évident que, sur ces différents sujets, nous avons dépassé de beaucoup les érudits du dix-septième siècle, et que leurs travaux, tout estimables qu'ils fussent alors, ne peuvent nous être de grand usage. Lorsqu'un écrivain discute un problème de métaphysique, de religion ou de morale, il se place sur un terrain, au contraire, où nous le suivons avec intérêt, parce que les points auxquels il touche ont gardé et garderont jusqu'à la fin des siècles toute leur actualité. C'est ce que l'on a pu remarquer en lisant la correspondance de Desmaizeaux avec Barbeyrac que nous avons publiée dans le *Bulletin;* (T. XV) que ce soit Locke ou Auguste Comte, Malebranche ou Hegel, Descartes ou Kant, les faits soumis à l'examen et à la critique sont toujours les mêmes, car ils se rapportent à la nature intime de notre être, qui n'a pas changé depuis qu'on s'est avisé d'écrire sur la philosophie.

Voilà donc pourquoi les lettres de Casaubon et de ses correspondants, reléguées sur les tablettes des bibliothèques, ne doivent pas aspirer à une complète publicité. Nous les consulterons pour les faits historiques qu'elles renferment; nous en tirerons des *ana* comme nos ancêtres le faisaient de pièces semblables, mais nous n'irons pas plus loin.

Parmi les amis d'Isaac Casaubon, ceux avec lesquels il était en correspondance suivie, il ne faut pas oublier Hotman. Jean Hotman, sieur de Villiers-Saint-Paul, et qui mourut en 1636 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, était le fils aîné du célèbre auteur de la *Franco-Gallia* (1). On sait qu'il demeura quelque temps en Angleterre, attaché à la maison du comte de Leicester, et qu'il rendit ensuite comme diplomate et ambassadeur les plus grands services à Henri IV et à

(1) Voir *Hotman de Villiers et son Temps*, par M. Fernand Schickler (*Bull.*, t. XVII.)

Louis XIII. Les lettres inédites de ce publiciste qui sont conservées au *British Museum* offrent en général peu d'intérêt. En voici cependant une (Burney, 364) qui fait exception :

« Monsieur,

« Je n'ai interrompu trop souvent vos estudes et occupations, surtout puisque vous estes en plein ouvrage contre Baronius, qui seul fera plus de fruit que toutes les disputes et invectives de ce siècle brouillon et médisant, et vous-mesmes en tirerez plus de gloire solide que de tous vos labeurs précédents, comme j'espère. Dieu vous veuille donc fortifier corps et esprit, et vous continuer le repos du lieu où vous estes, et la faveur de ce grand et sage roy, de la perte duquel et de tout le royaume en la mort de cet excellent jeune prince, nous avons eu aussi par deçà le ressentiment que nous devons, l'aïant le bon parti de l'Allemagne pleuré et regretté, autant que si ce dommage fust arrivé au milieu d'eux. Pour moy, je ne croy point que depuis le jeune roy Eduard, l'Angleterre ait fait une perte si signalée, sinon que les suites n'en seront pas si mauvaises, Dieu aidant, puisque il y a encor une seconde espérance et que le père est vivant, lequel Dieu nous veuille garder longuement, et notre jeune roy pareillement. Je regrette avec tous les gens de bien la mort de M. Le Fèvre. Pour le sçavoir et la probité, nul ne le passoit; pour la religion, il en pourra succéder un pire, et plus partisan des jésuites : ce que Dieu ne veuille. Mais que dites-vous de nos brouillons de delà la Loire? Loué soit Dieu que ce n'est plus une reine mère Catherine, qui se laissoit aisément emporter aux conseils de vengeance, sans craindre de troubler l'Etat....

« HOTMAN.

« Dusseldorf, ce 18 décembre 1612. »

Si maintenant nous nous reportons aux *Ephémérides* de Casaubon, vers la date de la lettre que nous venons de transcrire, nous trouvons des marques nombreuses du deuil que la mort du jeune prince Henri avait répandu sur toute l'Angleterre. Né en 1594, enfant favori de la reine Anne, héritier présomptif d'un des trônes les plus puissants de l'Europe civilisée, il semblait promettre à son pays un monarque accompli, au protestantisme un ferme soutien. Il était doué des meilleures qualités tant du cœur que de l'esprit; intelligence vive, générosité, bravoure, tous les dons lui avaient été départis; une fièvre putride l'enleva au bout d'une courte maladie pendant laquelle les médecins firent preuve de l'ignorance la plus grossière. Il faut voir dans les mémoires du temps le récit des sor-

tiléges par lesquels on essaya de conjurer la maladie (1), et la description des remèdes singuliers auxquels on eut recours. J'extrais cependant des *Ephémérides* de Casaubon quelques passages qui prouvent combien le prince Henri était universellement aimé :

XVII. *kal. dec.* (15 nov.) « Seigneur éternel, nous sommes plongés dans l'affliction en commun avec tous les bons citoyens. Le prince Henri, cette espérance de l'Etat et de l'Eglise, est très-sérieusement malade. Clément Jésus, daigne exaucer les prières de ses parents, de la famille royale et de toutes les personnes pieuses de l'Angleterre entière. Tu peux, ô doux Jésus, rappeler à la vie des bords mêmes du tombeau ceux que tu juges à propos. En toi seul donc est notre espérance, à toi seul nous adressons nos prières. Daigne nous entendre, ô Eternel Dieu, au nom de Jésus-Christ ton fils.... Amen. »

Le lendemain, Casaubon répète ses prières au trône de la grâce, mais inutilement. Le prince de Galles ne devait pas guérir :

XV. *kal. dec.* « Hélas! Malheureux mortels que nous sommes! L'homme n'est vraiment qu'une ombre. Le prince de Galles a succombé à la violence de la maladie, — cet ornement des princes, ses égaux, cette espérance du royaume, l'amour de tous les gens de bien. On espérait que son tempérament robuste lui assurerait la vie la plus longue. L'honnêteté de ses mœurs, la régularité de ses habitudes, sa piété singulière nous en semblaient donner la garantie. Mais, hélas ! notre espoir est déçu, et il ne nous reste plus qu'à dire : *La volonté de Dieu soit faite!* Console ses excellents parents, le roi et la reine, son frère et sa sœur, et rends-leur ce qui semble refusé au jeune bienheureux. Dieu éternel, conserve ce royaume, soutiens-le par de nouveaux appuis au nom de Jésus-Christ ton fils... »

Dans une des lettres de Casaubon à Daniel Heinsius, il est aussi question de ce malheur (2) : « Vous avez appris la nouvelle de la mort récente, en France, du comte de Soissons, prince de la famille royale, fort affectionné à la paix et à la tranquillité publiques, et très-opposé à la faction espagnole. Au moment où le courrier nous apportait cette nouvelle, le prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, tombait malade. Une mort prématurée et vraiment cruelle vient de l'enlever à l'affection des gens de bien. Impossible de dire quelle perte l'Eglise de Dieu a faite, ainsi que ce royaume, dans la personne de ce seul prince. On n'aurait su décider lesquelles des

(1) Lodge's, *Portraits*. — Miss Strickland's, *Lives of the Queens of England*, vol. V, 149.

(2) *Epist*. 846, édit. Almeloveen, p. 509.

qualités du corps ou de l'esprit étaient les plus développées en lui. Rien qu'en le regardant, on sentait qu'il était réservé à de hautes destinées. Son corps si robuste lui promettait une longue vie; il avait une piété sincère et témoignait à ses parents un respect où n'entrait aucune affectation. Dès sa première jeunesse il faisait preuve de la prudence d'un vieillard. Pourquoi rappeler ses autres vertus? »

Hotman, après avoir fait le panégyrique du prince de Galles, dit quelques mots dans sa lettre de la mort de Le Fèvre, un des amis intimes de Casaubon et un des hommes les plus distingués de son temps. Nicolas Le Fèvre avait soixante-neuf ans lorsqu'il mourut le 8 novembre 1612; lié avec de Thou, le cardinal du Perron, Loizel, Pithou, Arnaud, et tout ce que l'Europe comptait alors de savants, il s'était vu nommer précepteur successivement du prince de Condé et de Louis XIII. Scévole de Sainte-Marthe, cité par Moréri, dit que tous les érudits de France, et tous les étrangers même qui aimaient les lettres, témoignèrent une véritable douleur de la mort de ce grand personnage. Il ne fut pas seulement pleuré par des gens du commun : sa mort fit encore verser des larmes aux plus célèbres cardinaux, aux plus sages magistrats, aux plus grands ministres d'Etat qui le consultaient ordinairement sur les choses les plus difficiles, et qui recevaient toutes ses réponses comme des oracles.

Voici comment Casaubon s'exprime au sujet de sa mort :

VI. *kal. dec.* (25 nov.) « J'ai reçu aujourd'hui de de Thou, le meilleur des hommes, une lettre par laquelle il m'informe du décès de Le Fèvre, personnage d'une probité et d'une science insignes. En lui j'ai perdu un ami que je respectais et qui de son côté, m'aimait, j'en ai l'assurance. Ainsi tous mes amis me quittent. »

Quelques passages de la correspondance de Casaubon montrent quel était le mérite de Le Fèvre :

« Plût à Dieu, écrit-il à de Thou, que je fusse plus près de cet homme si éminent, Le Fèvre, au jugement duquel je soumettrais sans réserve toutes mes observations. Je vous le dis avec la plus profonde conviction, il y a à mon sens plus d'érudition dans une de ses lettres que dans n'importe lequel des douze énormes volumes du cardinal Baronius (1). »

« Très-illustre président, on m'a remis votre lettre funèbre par laquelle j'apprends que cet éminent Le Fèvre a passé à une vie meilleure. Telle a été l'existence de cet homme de bien que dé-

(1) Casaub., *Epist.* 808, p. 469. Jac. Aug. Thuano.

plorer sa fin est véritablement lui envier son bonheur; cependant je suis sûr qu'il y a peu de personnes honnêtes et pieuses qui n'apprennent sans douleur cette triste nouvelle. Il est funeste, en effet, pour les affaires de ce monde lorsque des exemples si illustres d'une vertu et d'une piété singulières disparaissent d'au milieu de nous... Qui peut exprimer la perte qu'à faite notre patrie, surtout à une époque où l'impiété gagne du terrain de jour en jour? Je crains qu'il ne s'écoule bien des siècles avant que l'on voie paraître un théologien comparable à notre bienheureux (1). »

Il est assez singulier que parmi les lettres imprimées dans l'infolio d'Almeloveen il ne s'en trouve aucune adressée par Le Fèvre à Casaubon ou réciproquement; les manuscrits du fonds Burney n'en contiennent pas non plus. « Nicolas Le Fèvre, dit Scaliger, entend à merveille l'histoire des conciles; c'est un membre distingué de l'Eglise romaine (2). »

Lorsque Hotman, dans la lettre que nous avons transcrite plus haut, exprimait le souhait « qu'il ne succédât pas à Le Fèvre un homme mieux disposé envers les jésuites, » il songeait évidemment au poste de confiance que ce savant illustre occupait près du roi Louis XIII, et à l'influence qu'en vertu de cette position il avait pu exercer sur l'esprit du monarque. Les jésuites ne devaient pas arriver au pouvoir de sitôt, et il fallait que la France passât par Richelieu pour aboutir au père La Chaise.

Hotman parle enfin « des brouillons de delà la Loire; » il fait allusion à la ligue qui eut lieu par suite du traité négocié entre la France et le roi d'Espagne, ligue dont Condé et Soissons furent les chefs.

Un des événements qui marquèrent le plus dans l'histoire de Casaubon ainsi que dans les annales de notre pays tout entier, fut l'assassinat de Henri IV par Ravaillac. A ce sujet les expressions de condoléance, les regrets, les éloges du feu roi abondent. Les *Ephémérides* et la correspondance soit imprimée, soit inédite, ne tarissent pas. Voici, par exemple, une lettre d'Heinsius :

« Homme très-illustre, je ne puis assez vous exprimer combien j'ai été touché et abattu par le récit de la mort terrible et plus que tragique de votre roi. Je vous le jure, pendant plusieurs jours, j'en ai perdu le manger et le dormir. Je ne parlerai pas de la cruauté de cette action en elle-même, crime que des Scythes détesteraient; —

(1) Ibid., *Epist.* 847, p. 511.
(2) *Scaligerana*, édit. d'Amsterdam, 1740, p. 325.

je ne rappellerai pas ici que toutes nos espérances se sont écroulées avec ce héros; — je ne dirai pas même que les ennemis les plus acharnés de votre pays, ceux qui voudraient voir le nom français entièrement aboli, peuvent être touchés lorsqu'ils voient un héros qui a survécu à tant de combats, qui a remporté tant de victoires, tomber par le plus grand des crimes, sous le couteau d'un scélérat, au moment même où il méditait d'immenses et glorieux desseins, et où il était inquiet d'étendre les frontières de son royaume. — Il y avait quelque chose qui me touchait de plus près, savoir votre salut et celui de votre famille. Je n'ignorais pas, en effet, quelle consternation devait régner parmi vos quartiers, puisque dans notre Hollande d'où vous êtes éloignés de tant de milles par eau et par terre, les uns pleuraient, les autres perdaient tout courage. Je savais quelle sorte de gens habitent la ville où ce crime si atroce a été commis, et que personne ne peut se croire en sûreté là où les rois eux-mêmes ne sont pas épargnés. Mes souvenirs se reportaient à cet ancien massacre détesté dans tant d'annales, qui enleva d'au milieu de nous un si grand nombre d'hommes illustres (1). »

Casaubon ne se trouvait pas à Paris lors de l'attentat de Ravaillac. Voici les détails que les *Ephémérides* nous donnent à ce sujet :

« *La veille des ides de mai* (14 mai), au moment où je me disposais à écrire, on m'apporta la nouvelle d'une blessure que le roi aurait reçue. Je ne sais pas encore positivement ce qui a eu lieu. Dieu éternel, je t'en supplie, protége le roi, la reine, leurs enfants, le royaume entier et toutes les personnes pieuses qui s'y trouvent! Seigneur Dieu, aie compassion du monarque que tu as jusqu'ici comblé de tant de bienfaits! »

Ides de mai (15 mai)... « Je suis accablé de soucis à cause du roi. Daigne, ô Dieu, le rendre à la santé, et le conserver en vie! Amen, Amen, Amen. »

« (J'ai écrit la suite de ce journal après que ma femme m'eut le même jour mis au courant de tout par un homme bien informé). »

« O triste, ô vraiment déplorable nouvelle! Par un acte de perfidie, par un crime atroce, nous avons donc perdu ce roi très-clément et très-magnanime, Henri IV, ce foudre de guerre, la terreur de ses ennemis. Ce guerrier qui a affronté tant de fois les hasards des combats, qui a remporté tant de victoires, a succombé inopinément aux coups d'un scélérat! J'adore en silence tes décrets, ô Dieu éternel! Mais celui qui médita un tel crime ou qui l'exécuta doit

(1) Lettre du 21 mai 1610, datée de Leyde.

à juste titre, être traité d'impie et d'abominable. Malheur à toi, ô France! O jour funeste à tous les gens de bien! à moi, principalement dont ce prince a si longtemps été le Mécène. Que n'ai-je reçu la blessure qui en le tuant nous a tous plongés dans la douleur! Mais que la volonté de Dieu soit faite! Cette catastrophe est arrivée selon son bon plaisir. Nous espérons qu'il vengera la mort du prince et qu'il donnera l'effusion de son saint Esprit au nouveau monarque dont le couronnement, à ce que j'ai entendu dire, doit avoir lieu aujourd'hui. »

16 *mai*. « En revenant aujourd'hui de la campagne j'ai trouvé tout plus tranquille à Paris que je ne l'aurais cru après l'assassinat d'un si grand roi. Il est admirable de voir combien tout le monde est d'accord pour la paix. La concorde qui règne entre les princes est surprenante, et, comme le pensent les gens de bien, inspirée de Dieu. »

J'emprunte à la correspondance imprimée deux autres passages relatifs à la mort de Henri IV :

« Lorsque vous m'avez quitté, mon vénérable ami, j'avais résolu de me rendre à la campagne et d'y méditer à loisir sur mes études sacrées, puisque je ne saurais jouir d'aucun répit tant que je reste en ville. Vous savez en effet quelles inquiétudes me poursuivent, jusqu'à me priver du sommeil. A peine avais-je commencé à user de cet agréable repos, que l'horrible nouvelle m'arriva du parricide qui a coûté la vie au plus grand des rois, mon Mécène si plein de bienveillance. Impossible de dire quel deuil, quel chagrin, quelle affliction ce crime affreux m'a causé. Quand même je n'en serais pas touché comme d'une calamité publique, la perte que j'ai faite en ce grand monarque est si considérable que mes jours de bonheur, je puis le dire, ont disparu pour jamais. J'ai perdu un maître, surpassant en bonté, en douceur, en politesse tous les princes du monde. Depuis bien des années il me traitait avec tant de bienveillance que je ne saurais trop m'étendre sur ses louanges. Si les motifs de religion ne s'y étaient pas opposés, il m'aurait comblé de richesse. Ces richesses, je les ai constamment refusées, grâce à Dieu, et pourtant ce roi si aimable n'a pas cessé de m'aimer comme il me le disait souvent lui-même, et de me donner des marques de sa libéralité (1). »

Dans une autre lettre à Saumaise on lit : « La cause de mon extrême douleur est le parricide auquel a succombé dernièrement une

(1) Joanni Utenbogardo, *Epist.* 770. Almeloveen, p. 350.

tête sacrée. O crime ! ô machination du diable ! ô tache indélébile imprimée au nom français ! Et il s'est pu trouver un homme assez barbare, non un homme, mais un diable sous forme humaine pour commettre un tel crime ! Hélas, mon cher Saumaise, dans quels temps avons-nous le malheur de vivre ! Le plus grand des princes de notre époque a été arraché à la vie par le plus vil, le plus infâme des bipèdes ! Tous les hommes comprennent la blessure que notre malheureuse patrie a reçue, tous les gens de bien la déplorent. En mon particulier j'ai perdu un Mécène, un maître dont je ne pourrais jamais louer autant que je le voudrais la bienveillance, la politesse et l'indulgence envers moi... Je ne doute pas, mon cher Saumaise, que vous n'éprouviez une douleur égale à la mienne. Dans cette ville, les citoyens de tout état, de tout âge, de tout rang gémissent. Personne qui ne sente la portée du malheur dont la France a été frappée. Le Seigneur viendra pourtant à notre secours, je l'espère ; il relèvera notre patrie chancelante. L'empressement avec lequel les princes et la noblesse tout entière travaillent de concert à la sûreté du royaume nous est un gage certain des dispositions clémentes de Dieu envers nous (1). »

Le jour même des funérailles de Henri IV, Casaubon terminait la préface qu'il a mise en tête des œuvres diverses de Joseph Scaliger. Il dédiait cet ouvrage à un autre de ses illustres amis, le président de Thou ; et il s'exprimait de la manière suivante :

« ... Cet accord de toutes les nations, de tous les peuples à déplorer la mort du roi, qu'est-ce autre chose qu'un témoignage spontané et non pas arraché soit par la faveur, soit par la crainte, de l'opinion que l'univers presque entier s'était formée des admirables vertus de ce prince. L'amour de ses sujets, privilége le plus glorieux qu'un monarque puisse obtenir, a éclaté à la mort de Henri IV d'une manière tout à fait merveilleuse. Nous avons vu se manifester dans cette ville ce qui n'a eu lieu lors du décès d'aucun autre prince, et les nouvelles reçues des provinces nous ont assuré que la même expression de profonde douleur a éclaté partout. Dès que la catastrophe funeste a été connue, non-seulement les personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition ont avec des gémissements pareils et une sainte fureur dévoué le parricide au Styx, mais on a vu comme frappés de la foudre, les uns périr d'une mort subite, les autres tomber malades sans espoir de guérison, quelques-uns demeurer, il est vrai, en vie, mais accablés par une stupéfaction dont

(1) Claud. Salmasio, *Epist.* 674. Almeloveen, p. 352.

ils ont eu la plus grande peine à se remettre... Qui ne comprend qu'un homme tellement regretté après sa mort a dû être durant sa vie l'amour et les délices de ses sujets? Henri le Grand, ce prince illustre, vit donc dans la mémoire de son peuple, et personne ne pourra l'en effacer. Sa gloire vit et elle vivra toujours éclatante dans le souvenir des contemporains et des siècles à venir qui liront votre histoire, illustre de Thou; car là tous ses hauts faits sont relatés d'une telle façon qu'on ne sait s'il faut plus admirer votre impartialité ou votre éloquence (1). » Casaubon termine en déplorant cette affreuse manie du régicide, inconnue des premiers âges de l'Eglise, sous les plus odieux persécuteurs, et qui en vingt et un ans vient d'attrister deux fois la France.

On a remarqué que les épîtres dédicatoires de Casaubon sont des modèles du genre, ainsi que ses préfaces; dans les premières il évite toujours la flatterie et les éloges outrés; dans les dernières il explique clairement le but de l'ouvrage, la manière dont il a été composé, et tout en faisant ressortir les points sur lesquels il diffère de ses prédécesseurs, il a soin de ne pas tomber à propos de ses travaux, à lui, dans le style de la réclame. Ces préfaces, ces épîtres dédicatoires contiennent aussi un grand nombre de faits relatifs à l'histoire des temps, et on peut en extraire quantité de détails, de portraits, d'appréciations diverses. Ainsi pour Henri IV. Voici ce que Casaubon dit de ce monarque dans l'épître dédicatoire par laquelle il lui fit hommage de son édition des *Animadversiones in Athenæum*, publiées en 1600, in-folio :

« Les anciens écrivains de l'histoire romaine nous racontent qu'après avoir fermé les portes du temple de Janus, Auguste charma tellement, par sa douceur et sa justice, les Parthes, ces anciens ennemis des Romains, qu'à sa demande ils lui rendirent les enseignes qu'ils avaient prises sur Marcus Crassus et Marc-Antoine. Que diront nos neveux de Votre Majesté, roi très-auguste? vous dont la réputation a eu tant d'influence sur Philippe, ce puissant roi d'Espagne, le destructeur de tant de royaumes, qu'il a jugé à propos d'acquérir pour lui et pour les siens, cette amitié au prix, non pas d'étendards inutiles, mais de la reddition des plus fortes places? On nous donne comme quelque chose d'admirable dans les mêmes histoires, que de toutes parts les nations étrangères, recherchant l'alliance d'Auguste, envoyèrent des ambassadeurs à Rome. Qui s'étonnera de cela désormais, lorsque l'on saura avec quelle pompe, avec quelle

(1) Casaubon, Préface aux œuvres de Scaliger, p. 109, 110. Edit. Almeloveen.

magnificence l'illustre chef des Allobroges, excité par l'admiration de vos vertus, est venu à votre cour du fond de l'Italie, des racines mêmes des Alpes ! Mais à tant de palmes, à tant de couronnes, à tant de lauriers, il reste encore, ô roi très-illustre, à ajouter le titre de conservateur et de restaurateur des muses dans leur ancienne gloire. Nous tous qui cultivons les lettres, prions sans cesse pour que vous joigniez ce nouveau lustre à vos autres mérites; nous le réclamons de votre indulgence, nous le demandons, nous l'exigeons, si je puis m'exprimer ainsi. O arbitre de la paix et vengeur de l'innocence, jetez un regard de compassion sur ces déesses si favorables à la tranquillité, si intimement unies à toutes les vertus ! O monarque si clément, souffrirez-vous que ce collège qui vous appartient, soit pour jamais abandonné, — ce collége, ou plutôt ce foyer de lumière non-seulement pour la France, mais pour toute l'Europe ? Souffrirez-vous que tant d'hommes savants dévoués à leur tâche manquent absolument de ressources ? Lorsque les siècles à venir auront admiré ces palais, ces magnifiques constructions où resplendissent l'or et le marbre, qui s'élèvent soit dans cette ville, soit dans d'autres parties du royaume, aux frais de Votre Majesté, souffrirez-vous qu'ils se plaignent de ce que vous méprisez votre Académie (1) ? »

(*Suite.*) GUSTAVE MASSON.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 AVRIL 1869.

Présidence de M. *Schickler*. — M. *Raoul de Cazenove*, biographe de Rapin-Thoyras, assiste à la séance et présente au Comité un curieux manuscrit qui lui a été confié. C'est un recueil des actes des synodes trouvé dans une grange des Cévennes, mais auquel manquent plusieurs assemblées synodales, notamment la première, celle de Paris (mai 1559).

Concours. Conformément à une résolution antérieure, il est décidé

(1) *Animadv. in Ath.* Almeloveen, pp. 25, 26. Casaubon entend parler ici du Collége de France, auquel Henri IV rendit en effet tout son éclat. Voir M. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV,* vol. III, pp. 773 et suiv.

que le rapport préparé pour la séance annuelle du 13 avril, contiendra l'annonce d'un nouveau concours, à sujet indéterminé, qui sera clos le 31 décembre 1870.— Le Président rappellera les termes du programme primitif, en y joignant une mention concernant les publications populaires qu'il est du devoir de la Société d'encourager.

Bibliothèque. Elle sera ouverte tous les jours pendant la semaine consacrée aux réunions des Sociétés protestantes. — M. *Ch. Read* exprime l'intérêt avec lequel M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) a appris cette fondation. — Il annonce en même temps le don d'un volume ayant appartenu à Du Plessis-Mornay, et portant le nom de Bazin, chef d'une famille distinguée qui existe encore aujourd'hui.

M. le baron *de Triqueti* se propose d'offrir à la Société un portrait de Du Plessis-Mornay, dessiné par Dubreuil. Il en existe un autre fort beau au musée de Nantes, dont il espère obtenir la photographie.

M. *Douen* signale des lettres de Fénelon, récemment vendues à Paris, qui présentent sous un aspect moins favorable la tolérance trop vantée de l'archevêque de Cambray. Ces lettres ont été connues de l'historien de Fénelon, le cardinal de Beausset, qui ne les a pas citées très-exactement. On reviendra sur ce sujet.

Elections. Il est procédé à un double scrutin pour les fonctions de vice-président et pour les deux places laissées vacantes par MM. Eug. Haag et Martin Rollin. — M. le comte *Jules Delaborde* est nommé vice-président, à la majorité de sept voix sur neuf, dont une donnée à M. *Ath. Coquerel* fils, l'autre à M. *Ch. Read.* Sont élus membres du Comité : M. *Ch. Frossard,* auteur d'un travail sur le protestantisme à Lille, et M. *Edouard Sayous,* professeur d'histoire au lycée Charlemagne.

SÉANCE DU 13 MAI 1869.

Présidence de M. *Schickler.* — Le Secrétaire annonce deux nouveaux adhérents à notre œuvre historique : M. Barafort, président de chambre à la cour impériale de Lyon, et M. Ch. de Billy, auditeur à la cour des comptes. Il présente au Comité divers opuscules de MM. Ch. Dardier, de Nîmes, et Jourdan, de La Rochelle, ainsi qu'un remarquable rapport de M. le comte de la Ferrière, sur les relations politiques du protestantisme français avec la reine Elisabeth, sous le règne de Charles IX.

M. le pasteur *Ath. Coquerel,* sur le point de partir pour Londres, veut bien se charger de solliciter auprès de la direction du Record-Office le don pour notre Bibliothèque des volumes de la collection des State-papers qui intéressent particulièrement l'histoire du protestantisme fran-

çais. Il sollicite en outre de ses collègues des renseignements pour une nouvelle édition de Calas. Le Secrétaire lui transmettra une poésie latine en l'honneur du martyr toulousain, publiée en Hollande, et communiquée par M. Ch. Rahlenbeck.

Bibliothèque. M. le Président a une bonne nouvelle à annoncer : le don d'une fort belle collection des œuvres du réformateur italien, Jérôme Savonarole, offerte par M. *William Martin*, qui, absent à la séance, semble avoir voulu se dérober aux remercîments de ses collègues. Il n'en recevra pas moins l'expression pour ce don magnifique, ainsi que pour le zèle avec lequel il a préparé les cartes de la collection de M. Scherer, qui ne compte pas moins de 590 volumes, mis dès à présent à la disposition du public.

Une circulaire adressée aux principales bibliothèques de la France et de l'étranger pour leur faire connaître l'existence de la Bibliothèque du Protestantisme français est adoptée. C'est comme une sœur cadette qui, à son entrée dans le monde, éprouve le besoin de demander à ses aînées bienveillance et appui.

Correspondance. Il est donné lecture de diverses lettres de MM. les pasteurs Arnaud, Melon, et de M. le comte Jules de Clervaux, accompagnant l'envoi de notes ou de documents. M. Ehrsam, achiviste à Mulhouse, demande des renseignements sur le peintre alsacien Heilmann, mort en 1760 à Paris, M. *Read* veut bien se charger de rechercher dans les registres de l'Hôtel de ville. M. *Raoul de Cazenove* communique d'utiles indications puisées dans le Journal de Jean-George Ville, ami d'Heilmann.

M. *Ch. Frossard* remercie le Comité d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres. Il aime à voir dans cette faveur un témoignage rendu à son père, M. le pasteur Emilien Frossard, l'un des premiers promoteurs de la formation de la Société historique du Protestantisme français.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous sommes heureux d'annoncer que notre collègue, M. Ch. Read, chef de la section des travaux historiques à la préfecture de la Seine, et ancien président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 82 00
1/5/2007